

**RAPPORT
ANNUEL**

2024

CGNI 



OHELV

OHELV·E·T·I·E

TABLE DES MATIÈRES

LES MESSAGES	4
Du Président	
Du Directeur Général	
LA STRUCTURE	
CONSEIL D'ADMINISTRATION	8
COMITÉ DE DIRECTION	9
NAVIEXPRESS	10
LE "SIMPLON"	14
DIRECTION VENTE ET MARKETING	18
RAPPORT E.S.G	26
DIRECTION SERVICE TECHNIQUE	34
DIRECTION RESSOURCES HUMAINES	40
LES STATISTIQUES	44
ANNEXES	54
CONSOLIDÉ GROUPE CGN.....	55
GROUPE CGN SA.....	78

**LE MESSAGE
DU PRÉSIDENT**

-

**LE MESSAGE
DU DIRECTEUR
GÉNÉRAL**



**MESSAGE
DU PRÉSIDENT**
BENOÎT GAILLARD

vidéo disponible sur notre site



**MESSAGE
DU DIRECTEUR GÉNÉRAL
PIERRE IMHOF**

vidéo disponible sur notre site



LA STRUCTURE



LA STRUCTURE

CONSEIL D'ADMINISTRATION GROUPE CGN SA

	Depuis
Benoît Gaillard Président, à Lausanne	2019
Yves de Siebenthal Vice-président, à Genève	2006
Marc-Olivier Buffat Administrateur, à Lausanne	2019
Bertrand Duchoud* Administrateur, à Saint-Gingolph	2012
Jean-Bernard Duchoud** Administrateur, à Choëx	2024
Jérémie Lagarrigue Administrateur, à Sainte-Maxime (F)	2015
Fabienne Knapp Administratrice, à Genève	2019
Jean-Marc Mermoud Administrateur, à Bougy-Villars	2012
Josiane Lei Administratrice, à Évian-Les Bains (F)	2020
Gionata Piero Buzzini Administrateur, à Genève	2021

* jusqu'au 27.06.24

** dès le 27.06.24

CONSEIL D'ADMINISTRATION CGN BELLE ÉPOQUE SA

	Depuis
Maurice Decoppet Président, à Saint-Sulpice	2012
Jean-Marc Mermoud Vice-président, à Bougy-Villars	2012
Benoît Gaillard Administrateur, à Lausanne	2019
Catherine Labouchère Administratrice, à Gland	2015
Laurent Wehrli Administrateur, à Glion	2012

COMITÉS

Par ailleurs, à compter du 1^{er} janvier 2024, les différents comités sont composés de :

- › Comité RH
B. Gaillard (Président) – M.-O. Buffat
– B. Duchoud* – J.-B. Duchoud**
– S. Montangero – Y. de Siebenthal
- › Comité technique
Y. de Siebenthal (Président)
– J. Lagarrigue – J.-M. Mermoud
– J.-B. Duchoud
- › Comité finances, risques
M.-O. Buffat (Président) – B. Duchoud*
– J.-B. Duchoud** – B. Gaillard – F.
Knapp
– S. Montangero
- › Comité offre et marketing
J.-M. Mermoud (Président)
– M. Decoppet – B. Gaillard – L. Wehrli

CONSEIL D'ADMINISTRATION CGN SA

	Depuis
Benoît Gaillard Président, à Lausanne	2019
Yves de Siebenthal Vice-président, à Genève	2006
Christophe Arminjon Administrateur, à Thonon-les-Bains (F)	2021
Marc-Olivier Buffat Administrateur, à Lausanne	2019
Jérémie Lagarrigue Administrateur, à Sainte-Maxime (F)	2015
Fabienne Knapp Administratrice, à Genève	2019
Stéphane Montangero Administrateur*, à Aigle	2013

*Représentant du personnel

MEMBRES DU COMITÉ DE DIRECTION

Pierre Imhof Directeur général

Caroline Dayen Directrice vente et marketing

Pascal Fivaz Directeur d'exploitation
jusqu'au 30 novembre 2024

Irwin Gafner Directeur technique

Benoît Lecocq Directeur ressources humaines

Maria Semenova Directrice financière

NAVIEXPRESS

Le NAVIEXPRESS exprime l'ambition d'une desserte transfrontalière Suisse-France renforcée, plus flexible, plus efficace et avec un confort supérieur, ainsi qu'une réduction substantielle de l'impact environnemental des transports. Les deux nouveaux bateaux NAVIEXPRESS sont équipés d'une propulsion hybride parallèle, une partie du trajet pouvant être effectuée en mode 100 % électrique. Avec ce système, une construction en aluminium particulièrement légère et une géométrie de coque optimisée, la consommation de carburant est réduite de 35 % par rapport à un bateau classique de taille comparable.

Le lundi 16 décembre 2024, le NAVIEXPRESS « Évian-les-Bains » a embarqué ses premiers passagers. Ces traversées à l'horaire se sont bien déroulées et les passagers sont d'ores et déjà conquis par ce nouveau bateau de 700 places (dont 600 assises), spacieux, confortable et silencieux. Les passerelles automatiques et les coupées plus larges permettent notamment un embarquement et débarquement beaucoup plus rapide et confortable. Ces bateaux sont en adéquation avec la demande de confort passagers des transports publics et le besoin en capacité pour répondre à la demande sur les courses des heures de pointe.

La mise en service des deux NAVIEXPRESS « Évian-les-Bains » et « Thonon-les-Bains » se fera de manière progressive, pour permettre la poursuite de la formation interne et la prise en main de ce bateau d'un nouveau type. Ils nécessitent encore des travaux d'amélioration de la manœuvrabilité par fort vent et vague.

FORMATION DU PERSONNEL NAVIGANT

La prise en main de ces nouveaux navires différents du reste de la flotte par leurs technologies innovantes, nécessite une formation. Capitaines, techniciens, personnel de pont, commissaires de bord ont été formés en 2024 selon un processus organisé en deux volets distincts : la formation pour la partie pont (capitaines, timoniers et matelots) et la formation technique destinée aux techniciens de bord.

FORMATION POUR LA PARTIE PONT

Le premier capitaine a élaboré, avec le soutien du bureau d'étude CGN, une documentation détaillée couvrant l'ensemble des équipements utilisés par le personnel de pont, notamment les instruments de navigation, les appareils, les passerelles automatiques et les portes. Cette documentation a été préparée à partir des informations fournies par les ingénieurs du constructeur, des ingénieurs de projet de la CGN ainsi que des documents techniques

des différents fournisseurs. L'expérience acquise durant l'année de tests et d'essais en navigation a également permis d'enrichir cette formation. Un important travail de traduction a été nécessaire pour assurer la clarté et la précision des contenus.

La formation des commandants de bord s'est déroulée sur une période de deux semaines consécutives et comprenait :

- **deux jours de formation théorique** et d'instruction sur les installations du bord.
- **une phase de navigation d'entraînement**, incluant :
 - l'utilisation des systèmes de navigation et de communication embarqués
 - les manœuvres de base et avancées, adaptées aux conditions réelles de navigation
 - les procédures liées aux rôles de bord, comprenant la gestion des situations d'urgence et la coordination de l'équipage
 - la mise en situation avec des scénarios réalistes afin d'acquérir des réflexes et des compétences décisionnelles.

En vue de la mise en exploitation du bateau le 16 décembre 2024, six capitaines ont été formés et ont fonctionné en double durant les premières semaines d'exploitation afin d'acquérir de l'expérience et d'assurer une transition en toute sécurité. Ce travail en binôme a permis de renforcer la confiance et la maîtrise des outils de navigation.

Parallèlement, le personnel de pont, comprenant les matelots et les commissaires de bord, a suivi une formation spécifique sous la coordination du premier commissaire. Cette formation a couvert :

- **les procédures de sécurité à bord**, incluant les exercices d'évacuation et l'utilisation des équipements de sauvetage
- **la gestion des passagers**, avec un accent sur l'accueil, l'information et la gestion des situations exceptionnelles
- **l'entretien et la maintenance des équipements du pont**, afin de garantir un fonctionnement optimal du navire

NAVIEXPRESS

FORMATION NAVIEXPRESS

- 103 documents de formation de 10 à 80 pages
- Formation de 3 mois avec le constructeur
- 78 sujets de formation
- 100h de validation des acquis
- 400 schémas

FORMATION TECHNIQUE POUR LES TECHNICIENS DE BORD

La formation technique a été réalisée par un ingénieur formateur de l'entreprise, chargé d'organiser et de définir les besoins. Ce programme a permis de préparer quatre techniciens de bord à la mise en exploitation du bateau.

Durant la formation, les techniciens ont été formés sur :

- **les systèmes de propulsion et de motorisation** afin d'assurer leur bon fonctionnement et d'anticiper d'éventuelles pannes
- **la gestion des systèmes électriques et hydrauliques**, incluant le dépannage et la maintenance préventive
- **l'optimisation des performances énergétiques du navire**, en mettant l'accent sur les pratiques écoresponsables
- **les protocoles d'intervention en cas d'urgence**, pour garantir une réaction rapide et efficace face aux imprévus.

Durant la première semaine d'exploitation, un technicien mis à disposition par le constructeur a été présent à bord pour assister l'équipage et assurer une transition fluide dans l'utilisation des équipements techniques.

POURSUITE DES FORMATIONS EN 2025

Toutes ces formations se poursuivront en 2025 afin de garantir la disponibilité des effectifs nécessaires à l'extension journalière de la période d'exploitation. Cet effort continu vise à maintenir un niveau de compétence optimal du personnel navigant et à assurer la sécurité et l'efficacité des opérations à bord.

Un suivi régulier sera mis en place pour adapter les modules de formation en fonction des retours d'expérience et des évolutions technologiques. Des sessions de perfectionnement seront organisées pour approfondir certaines compétences et garantir un service de haute qualité aux passagers.

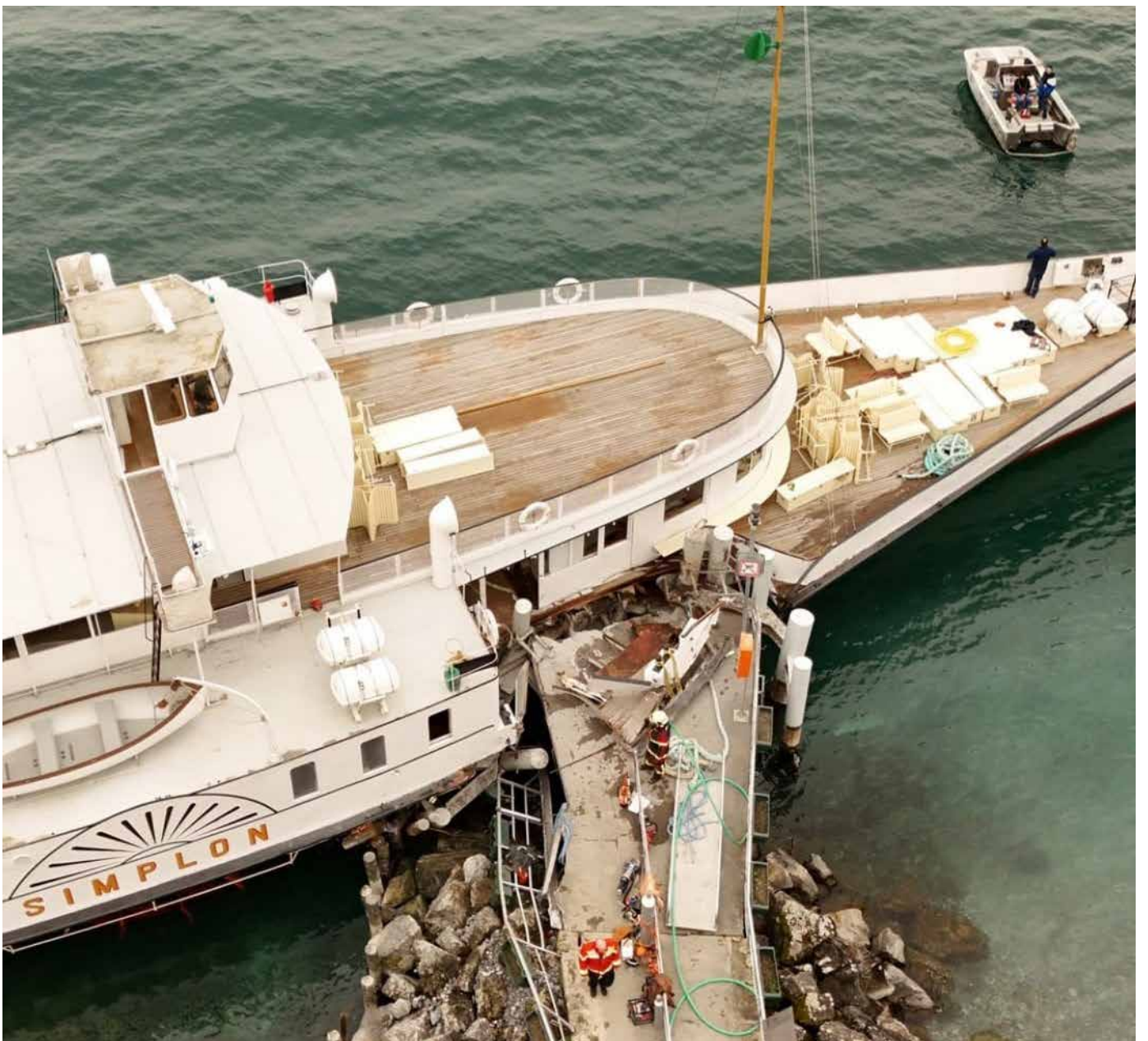
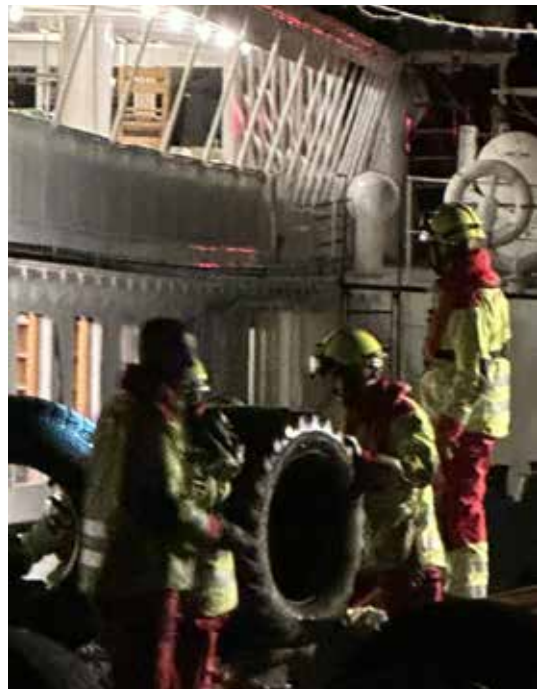


LE "SIMPLON"

Le « Simplon » a subi une avarie moteur durant une course d'essai le 28 mars 2024. Le remorquage jusqu'au chantier naval n'a pas pu se faire à cause d'un fort vent de sud-ouest, provoquant même une collision avec le bateau « Ville-de-Genève » qui était à la manœuvre. Le « Simplon » a ainsi été placé au débarcadère de Cully, la position la plus sécuritaire au moment de l'évaluation des risques et des possibilités. La CGN a renoncé à un rapatriement le lendemain matin en raison d'une fenêtre météorologique moins défavorable jugée trop courte pour garantir une manœuvre en toute sécurité pour les équipages à engager et les bateaux de remorquage et de soutien. Une forte tempête de vaudaire a fortement endommagé le « Simplon » dans la nuit du 29 au 30 mars. Le rapatriement au chantier naval a eu lieu le samedi 30 mars, après 2h30 de transport entre Cully et Lausanne.

À la suite de cet incident, le Conseil d'administration a lancé une enquête en avril 2024 visant à établir précisément et de manière objective l'enchaînement des événements et les processus décisionnels ayant conduit à la crise. Il s'agissait d'établir les responsabilités et de tirer de cet accident les conséquences nécessaires en vue également d'éviter qu'une telle situation se reproduise. Le Conseil a confié cette enquête à un collège d'experts indépendants dont le rapport a été rendu public le 1^{er} novembre 2024.

Le Conseil d'administration estime qu'il est désormais essentiel de faire rapidement progresser les travaux en vue de la remise en navigation du « Simplon », conformément aux engagements qu'il a pris. Antérieurement à l'incident, le « Simplon » avait déjà été identifié comme la prochaine unité de la flotte Belle Époque devant faire l'objet d'une rénovation complète. Toutefois, à la différence de l'ensemble des autres bateaux historiques de la CGN — à l'exception de l'« Helvétie », actuellement désarmé —, cette opération ne lui a pas encore été accordée. L'inspection de la coque a d'ailleurs révélé un état général dégradé, indépendamment des dégâts causés par l'incident. Dans ce but, la CGN s'est déjà assurée, grâce à l'appui de l'Association des amis des bateaux à vapeur du Léman (ABVL), du financement des études de projet, qui ont démarré début 2025. La CGN a commencé, en étroite collaboration avec l'ABVL et les pouvoirs publics, à réunir le maximum de moyens financiers pour mettre en œuvre cet important chantier et permettre ainsi au « Simplon » de naviguer à nouveau dans les meilleurs délais possibles.





LES DIRECTIONS



DIRECTION VENTE ET MARKETING

UNE FRÉQUENTATION EN HAUSSE

La CGN présente des résultats réjouissants en 2024 avec une fréquentation record de 2'756'229 voyageurs transportés. Malgré la diminution observée sur le touristique (-6.5 %) principalement en raison d'une météo capricieuse durant la belle saison, l'augmentation de 3.9 % sur les lignes de transport public a permis d'atteindre des chiffres encore plus élevés qu'en 2023 (+ 0.8 %).

La saison 2024 a également été marquée par les deux grands événements de lancement de saison, les portes ouvertes du chantier naval et la parade navale à Vevey et La Tour-de-Peilz, qui ont été un succès auprès de notre clientèle avec respectivement 7'000 visiteurs pour les portes ouvertes, 1'500 passagers à bord des bateaux lors de la parade et 10'000 personnes sur les quais.



UNE MÉTÉO CAPRICIEUSE

La baisse de fréquentation sur les lignes touristiques est principalement due aux mauvaises conditions météorologiques durant le printemps et l'automne. Une température fraîche ou une journée nuageuse impacte directement la fréquentation.

	TEMPÉRATURE MOYENNE		ENSOLEILLEMENT EN HEURES		FRÉQUENTATION TOURISTIQUE	
	2023	2024	2023	2024	2023	2024
JANVIER	3,8°	4,2°	68h	59h	3 295	4 918
FÉVRIER	4,9°	7,5°	180h	86h	6 255	6 571
MARS	8,1°	9,1°	122h	122h	5 528	9 793
AVRIL	9,5°	10,6°	154h	143h	27 259	21 396
MAI	15,3°	14,2°	202h	173h	83 718	78 830
JUIN	21,1°	18,7°	305h	172h	122 268	103 144
JUILLET	22,1°	21,4°	270h	235h	167 725	165 373
AOÛT	22°	22,4°	207h	283h	162 465	185 943
SEPTEMBRE	19,4°	15,3°	254h	136h	122 982	94 422
OCTOBRE	14,8°	13°	154h	87h	58 060	37 683
NOVEMBRE	7,6°	7,8°	51h	112h	4 464	7 508
DÉCEMBRE	5,6°	3,7°	73h	55h	7 299	5 493
MOYENNE	12,85°	12,33°	N/A	N/A	N/A	N/A
TOTAL	N/A	N/A	2 040	1 663	771 318	721 074
% DIFF		-4,1%		-18,5%		-6,5%

Pour diminuer cette dépendance à la météo, un travail commercial est réalisé auprès de la clientèle groupe. Cette clientèle, qui effectue ses réservations à l'avance, est précieuse, car elle est moins sensible aux aléas météo et permet ainsi de garantir une meilleure fréquentation.

	TOTAL		AVEC RESTAURATION		SANS RESTAURATION	
	GROUPES	PAX	GROUPES	PAX	GROUPES	PAX
TOTAL 2024	5 784	134 129	1 069	20 769	4 715	113 360
TOTAL 2023	4 371	128 373	778	19 916	3 593	108 457
DIFFÉRENCE 23/24	32.33%	4.48%	37.40%	4.28%	31.23%	4.52%

DIRECTION VENTE ET MARKETING

CROISIÈRES PRIVÉES ET PRIVATISATION DE SALON

Depuis le printemps 2024, la CGN a mis en avant une proposition alternative aux croisières privées: la privatisation des salons de nos bateaux Belle Époque sur les croisières en service horaire.

Après réflexion et analyse, la CGN a décidé de suspendre momentanément la prestation de location de bateau. En 2023, les heures supplémentaires du personnel de navigation, générées en partie par cette activité, étaient très élevées. Afin de préserver les équipes et de répondre aux exigences de la Loi sur la durée du travail, le nombre de croisières privées avait été réduit à moins de 50 pour l'année 2023. A ce jour, la récupération des heures et des vacances du personnel navigant exigée par l'OFT reste une préoccupation importante pour la CGN. A cela s'est ajouté fin mars 2024, l'incident du «Simplon», qui oblige la CGN à opérer avec un bateau de moins.

Dans ce contexte, transport public, touristique et croisières privées n'étaient plus réalisables dans de bonnes conditions. Les croisières privées se voyaient confirmées tardivement. La priorité pour la CGN étant le service horaire, la décision de ne plus accepter de nouvelles croisières pour 2024 a été prise, pour concentrer ses ressources (bateaux et personnel navigant) sur son offre de croisières à l'horaire. Les contrats déjà signés ont été honorés, ce qui a représenté 39 croisières privées en 2024.

La demande de privatisation est là. Pour des groupes de 50 à 120 participants, la possibilité de privatiser les salons Belle Époque est ainsi particulièrement intéressante et rencontre un excellent accueil. Sur les croisières à l'horaire, à bord de la flotte historique, l'emblématique salon peut être ainsi réservé en totalité pour profiter d'un repas en toute intimité.

RESTAURATION : ACCUEIL AVEC UN BILLET 2^{ème} CLASSE

Depuis le printemps 2024, la CGN donne la possibilité à tout détenteur d'un titre de transport valable de manger dans les espaces restauration, salon Belle Époque ou pont supérieur.

Jusque-là, un billet 1^{ère} classe était exigé si l'on souhaitait manger à bord, mais vendu avec un rabais de 30 % pour rendre l'offre combinée croisière et restauration attractive.

Ce changement a permis d'apporter une simplification au niveau du contrôle et de la vente, mais aussi de faciliter la compréhension client. Le retour des équipages est positif, aucune réclamation n'a été enregistrée, et le chiffre d'affaires par billet vendu n'a pas été impacté.



DIRECTION VENTE ET MARKETING

UNE NOUVELLE FAÇON DE VOYAGER

De plus en plus de clients sont à la recherche d'offres durables et sont souvent perdus dans la jungle des labels existants. C'est pour cette raison que Suisse Tourisme a mis en place le programme Swisstainable. L'objectif premier est le développement durable de la Suisse en tant que destination touristique. Plus de 2'500 établissements en font déjà partie et doivent répondre à certains critères.

La CGN participe au programme de durabilité Swisstainable et est classée au niveau I. Par cette participation, la CGN s'engage à promouvoir un développement durable continu de l'entreprise, suivre de près les mesures prises dans le domaine de la durabilité et apporter ainsi une contribution concrète à un tourisme suisse durable.

MESURES DE DURABILITÉ

Un plan de 3 mesures a été élaboré par la CGN, à réaliser dans les 24 prochains mois.



1. BESOINS SPÉCIFIQUES DES HÔTES

Documentation et communication de l'accessibilité de notre offre sur nos différents bateaux avec l'initiative OK:GO.

Cette initiative permet de mettre à disposition les informations d'accessibilité pour faciliter la planification de leurs voyages aux personnes en situation de handicap, seniors et familles avec enfants en bas âge.

2. ÉNERGIE ET CLIMAT

Réduction de la consommation de carburant relative au nombre de kilomètres effectués.

Les axes d'améliorations seront :

- trouver des alternatives à l'utilisation de carburants fossiles pour la flotte Belle Époque
- compléter la flotte avec de nouveaux bateaux à plus faible consommation
- réduire l'empreinte carbone des déplacements des collaborateurs.trices

3. CONDITIONS DE TRAVAIL ET ÉGALITÉ DES CHANCES

Afin d'accroître l'attractivité de la CGN, des conditions de travail optimales sont proposées dès l'arrivée du/de la collaborateur.trice et tout au long de son parcours. Un encadrement personnalisé incluant formations et développement des compétences garantit son évolution professionnelle et personnelle.



Caroline Dayen, Directrice vente et marketing

**DIRECTION
VENTE ET
MARKETING**

2'756'229

passagers



793

articles de presse
(médias CH)

68

visites de presse
en collaboration avec les offices
de tourisme de la région

17

reportages
Chaînes nationales (FR et CH)
et régionales
(RTS, SRF, RSI, M6, VD FRIBOURG)

6'027

abonnés
Canal WhatsApp - Info clients

1'829

cartes Horizon
vendues



35'541

appels à l'infoline

1'660'000

sessions sur le site
CGN.CH

12'700

abonnés Instagram

30'000

abonnés Facebook

3'200

abonnés LinkedIn



RAPPORT SUR LES ASPECTS ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE (ESG)

Bien que la CGN ne soit pas soumise à l'obligation d'un rapport sur les questions environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise (ESG), le Conseil d'administration a souhaité aborder ces thèmes de manière explicite dans son rapport annuel.

ENVIRONNEMENT

La CGN sur la voie de la réduction des émissions.

CHANGEMENT CLIMATIQUE

La CGN a utilisé en 2024 2,609 millions de litres de diesel pour sa flotte à hélice et les deux bateaux de la flotte Belle Époque à propulsion diesel-électrique (« Vevey » et « Italie »). La flotte de bateaux à vapeur (« La Suisse », « Rhône », « Savoie » et « Montreux ») a consommé 1,614 millions de litres d'huile extra légère. On peut estimer les rejets de gaz à effet de serre totaux dans l'atmosphère à 11'064 tonnes.

La CGN a pour ambition de diminuer la consommation de carburant au fur et à mesure du renouvellement ou de la rénovation de sa flotte. C'est ainsi que les deux NAVIEXPRESS qui sont maintenant en service, du fait de leur conception et leur système de propulsion hybride, ont une consommation de carburant de plus de 35 % inférieure à un bateau actuellement en service de capacité comparable. Lors des opérations de maintenance et de changement de moteur, les engins les plus performants sont choisis et ils sont équipés de système de post-traitement

des gaz (catalyseur de réduction des oxydes d'azote, AdBlue et filtres à particules). De plus, il est prévu lors de renouvellements de privilégier les bateaux hybrides pour ceux de grande capacité et zéro émission directe pour les plus petites unités.

En vue de la prochaine rénovation complète des bateaux Belle Époque « Simplon » et « Helvétie », une étude est en cours avec un financement de l'ABVL afin de déterminer un mode de propulsion économe en gaz à effet de serre. Cette étude sera également utile pour l'ensemble de la flotte Belle Époque, voire également pour la flotte moderne.

L'étude dresse un état de l'art des vecteurs énergétiques alternatifs et recense les projets similaires déjà mis en œuvre sur d'autres navires et ports. En parallèle, une analyse interne des systèmes énergétiques à bord, ainsi qu'une évaluation de la consommation actuelle de la flotte Belle Époque, sont en train d'être menées. Ces travaux constitueront le socle de référence pour comparer les technologies disponibles aux besoins spécifiques de la CGN. Par ailleurs, une investigation sur la possible réutilisation de la machine à vapeur d'origine de l'« Helvétie » a été engagée.

POLLUTION

Les activités de maintenance sur l'eau (dock flottant inclus) sont identifiées comme étant un risque pour l'environnement. Certaines activités comme le sablage sont proscrites et d'autres comme le ponçage ou le meulage doivent faire l'objet d'un mode opératoire particulier avant tout travaux. L'utilisation de solvants ou détergents pour le nettoyage des coques est également interdit sur l'eau. Seul le nettoyage à l'eau additionnée de produits biodégradables sans phosphates est toléré comme le mentionne le cadre légal en vigueur.

En raison de nos infrastructures, notamment l'absence d'un second bassin de radoub, il est impossible de renoncer à certaines activités de maintenance potentiellement ou effectivement polluantes effectuées à l'extérieur malgré les procédures en place. Toutes les mesures possibles sont mises en place afin de limiter au maximum le risque de pollution. Cette situation ne pourra être maîtrisée qu'avec une modernisation et une extension de nos installations techniques.

RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

La CGN a transporté en 2024 2,756 millions de voyageurs, dont 2,017 sur ses trois lignes de transport régional de voyageurs. Si la moitié de ces voyageurs avait effectué un trajet moyen de 100 km par la route, ils auraient effectué plus de 100 millions de kilomètres et consommé environ 6 millions de litres de carburant, ce qui correspond à 15'660 tonnes de gaz à effet de serre.

Nous ne prenons en compte que la moitié des voyageurs transportés pour tenir compte du fait que des personnes renonceraient certainement à ce déplacement s'il n'existait pas de liaison par bateau, que certains utiliseraient d'autres moyens de transport public et que les voitures seraient occupées par plus d'une personne.

En comparaison, la flotte affectée aux lignes de trafic régional voyageurs a consommé en 2024 2,158 millions de litres de carburant, représentant environ 5,065 tonnes de gaz à effet de serre.

Si la comparaison est en faveur de la traversée du lac en bateau, elle confirme aussi la nécessité d'augmenter l'écart d'émission entre les transports individuels et publics, notamment avec un renouvellement progressif de la flotte contemporaine vers des navires consommant moins d'énergie et/ou fonctionnant avec des énergies émettant moins de gaz à effet de serre.

RAPPORT SUR LES ASPECTS ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE (ESG)

ÉNERGIES RENOUVELABLES

La CGN produit 310'000 kWh d'électricité par an grâce aux panneaux solaires installés sur ses ateliers. Cette quantité représente 30 % de sa consommation. Environ 225'000 kWh sont produits par les panneaux propriété de l'entreprise SIREN.

Les deux nouveaux bateaux NAVIEXPRESS seront à terme équipés de panneaux solaires permettant un gain de 21'000 kWh d'électricité par bateau, soit une économie annuelle de 11'000 litres de diesel.

PARTENARIAT ET DIALOGUE SOCIAL, UNE DES FORCES DE LA CGN

CONDITIONS DE TRAVAIL

Les conditions de travail sont en grande partie réglées par une convention collective de travail signée par CGN SA et le SEV. Les horaires de travail du personnel soumis à la loi sur la durée du travail sont fortement encadrés par cette loi et son ordonnance d'application. Un nouveau système de rémunération est entré en vigueur en 2024 et a offert une revalorisation salariale à la plupart du personnel. Il a été développé en partenariat entre la compagnie et le syndicat.

Une partie des ateliers est de construction récente avec des équipements adéquats et modernes. D'autres sont encore anciens et les conditions de travail n'y sont pas optimales. Ces ateliers devront faire l'objet d'une rénovation et/ou d'une reconstruction. Ces opérations sont prévues dans le plan stratégique qui a été adopté par le Conseil d'administration en 2024.

La CGN ne dispose que d'un seul bassin de radoub, insuffisant pour permettre la construction de nouveaux bateaux et les interventions, parfois longues, sur la flotte en exploitation. En l'absence d'un deuxième équipement de ce type, de nombreuses interventions sur les bateaux doivent se faire en extérieur avec des protections de fortune ou depuis des radeaux, ce qui suppose une exposition à des conditions climatiques défavorables. Il est envisagé de construire un second bassin de radoub de caractéristiques et dimension identiques à l'actuel. Cela permettra de diminuer le nombre d'interventions en extérieur et aura des effets bénéfiques pour le personnel, la qualité du travail effectué et l'environnement.

RELATIONS ENTRE EMPLOYÉS ET DIRECTION

Le personnel de la CGN est fortement syndicalisé. En 2024, dix rencontres ont eu lieu entre une représentation syndicale et une représentation de la direction. Ces réunions ont notamment été consacrées à la suite de la mise en œuvre du système salarial et à la préparation des négociations pour le renouvellement de la CCT.

Il existe en outre une structure participative avec 5 commissions prévues par la CCT et réunissant des représentants du personnel et de la direction. Ces commissions participent au maintien et au développement d'une culture du dialogue entre les partenaires sociaux.

Enfin, un représentant du personnel est membre du Conseil d'administration de CGN SA.

PRÉVENTION DES ACCIDENTS DU TRAVAIL

La CGN dispose de deux collaborateurs au sein de son service Santé, sécurité et environnement (SSE), rattaché directement à la Direction générale. Les principales actions effectuées en 2024 sont :

- la formation des collaborateurs.trices aux dangers particuliers (travaux en hauteur, élingage, utilisation de la plateforme élévatrice, permis cariste, etc.);
- la systématisation d'un accueil SSE pour tous les nouveaux.elles collaborateurs.trices;
- l'achat d'équipements personnels spécialisés (équipements de protection individuelle tels que chaussures de sécurité, casques, protections auditives et respiratoires, masques ventilés, etc.);
- le contrôle obligatoire des équipements et infrastructures (équipements de travail en hauteur, matériel de levage, rayonnage, nacelles et élévateurs, matériel de secours, etc.);
- la gestion de l'eau potable à bord des bateaux;
- le suivi des travaux de la place 3 au chantier;

RAPPORT SUR LES ASPECTS ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE (ESG)

- le suivi et contrôle du Plan d'hygiène, Sécurité et environnement des deux NAVIEXPRESS;
- la mise en place de campagnes thématiques : l'impact du rayonnement solaire, la protection respiratoire, etc;
- la rénovation du "chalet" comme poste de secours et lieu de repos/allaitement en cohérence avec l'Ordonnance sur la protection de la maternité (OProMa) et la Loi sur le travail (LTr);
- l'organisation de la Commission SSE en décembre 2024 dont l'objectif principal est de promouvoir la sécurité au travail et la protection de la santé et de l'environnement au sein de nos activités sur la base de la participation des différents groupements;
- le suivi des travaux de maintenance et la mise en place d'un quart d'heure hebdomadaires "santé-sécurité-environnement" axé sur la gestion de la coactivité dans le bassin de radoub notamment;
- le lancement d'un appel d'offre public concernant les prestations en sûreté des sites, des bateaux et des guichets CGN;
- la rédaction et le suivi du Manuel d'autocontrôle de l'eau potable à bord des bateaux.

FORMATION DU PERSONNEL

La CGN doit développer une véritable politique de formation, actuellement manquante.

En effet, la formation continue revêt une importance spécifique, car c'est grâce à elle que nos collaborateurs·trices, notre capital humain, peuvent s'adapter aux évolutions du métier, acquérir de nouvelles compétences et ainsi harmoniser nos pratiques dans un contexte en perpétuelle transformation.

C'est pourquoi, durant l'année 2024, un programme de formation de l'encadrement intermédiaire a été mis en place. Ce programme visait à la fois à renforcer les compétences managériales de nos cadres mais aussi de créer une dynamique interne d'échange entre les services. Cette même année, l'école de Commandant de Bord ouvrait ses portes à huit nouvelles recrues, inaugurant ainsi une nouvelle ère dans la formation de notre personnel navigant.

GOUVERNANCE

RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

Les rémunérations aux membres des Conseils d'administration (jetons de présence, suivi des mandats et frais) s'est montée à CHF 91'048 pour Groupe CGN SA, CHF 239'525 pour CGN SA et CHF 55'538 pour CGN Belle Époque SA.

Le montant global de la rémunération et des frais des 14 membres des trois conseils d'administration du groupe CGN en 2024 se monte à CHF 426'989, dont CHF 386'111 payés aux administrateurs, le solde représentant les charges sociales.

Le montant global de la rémunération brute de la direction en 2024 se monte à CHF 1 235'513 pour 6 personnes.

RELATIONS AVEC LES ACTIONNAIRES ET LEUR RÔLE

Le principal actionnaire institutionnel est le Canton de Vaud (37 % des actions), suivi par le Canton de Genève (15 %) et celui du Valais (4 %). Les Conseils d'Etat de ces cantons désignent chacun un ou deux administrateurs. Le principal actionnaire privé est l'Association des amis des bateaux à vapeur du Léman (22 %, par sa Fondation Pro Vapore) ; le vice-président de cette association siège aux Conseils d'administration de Groupe CGN SA et de CGN SA ; son président préside le conseil d'administration de CGN Belle Époque SA. L'ABVL participe au financement de la maintenance et de la rénovation des bateaux Belle Époque. Ces travaux, ainsi que l'exploitation de cette flotte sont confiés à CGN SA.

Le Canton de Vaud signe avec CGN SA une commande de prestation de transport public voyageur conformément à la loi fédérale sur les transports publics et une autre commande pour les prestations touristiques.

Le Canton de Genève signe avec CGN SA un mandat de prestation pour le financement de l'offre touristique genevoise.

RAPPORT SUR LES ASPECTS ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE (ESG)

DIVERSITÉ DES ORGANES DIRIGEANTS

Le Conseil d'administration de Groupe CGN SA est composé de 9 membres, dont 5 désignés par les pouvoirs publics : 2 par le Conseil d'Etat du Canton de Vaud, 2 par le Conseil d'Etat du Canton de Genève et 1 par le Conseil d'Etat du Canton du Valais. Les 4 autres membres sont désignés par l'assemblée générale.

Parmi ces 9 membres, il y a 7 hommes et 2 femmes. Il y a 4 hommes et 1 femme parmi les membres désignés par les pouvoirs publics.

Le Conseil d'administration de CGN SA est composé de 7 membres. 6 sont désignés par l'assemblée générale de Groupe CGN SA soit, de fait, son conseil d'administration, et 1 par l'assemblée générale du syndicat. Il compte 6 hommes et 1 femme.

Le Conseil d'administration de CGN Belle Époque SA est entièrement désigné par l'assemblée générale de Groupe CGN SA soit, de fait, son conseil d'administration. Il est composé de 5 personnes, dont 4 hommes et 1 femme.

Ensemble, les 3 Conseils d'administration sont composés de 14 personnes, dont 11 hommes et 3 femmes.

La direction est composée de 6 personnes, dont 4 hommes et 2 femmes.

STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

Groupe CGN SA possède deux filiales : CGN SA et CGN Belle Époque SA. Il désigne le directeur général et les autres membres du comité de direction de CGN SA.

CGN Belle Époque SA possède les huit bateaux de la flotte Belle Époque et en confie la maintenance et l'exploitation à CGN SA. Elle participe au financement de la maintenance et des rénovations de cette flotte.

CGN SA possède la flotte contemporaine. Elle exploite cette flotte ainsi que la flotte Belle Époque. Elle produit un horaire de transport régional de voyageurs sur mandat du Canton de Vaud et de l'Office fédéral des transports, avec une participation financière des autorités organisatrices françaises. Elle produit également un horaire touristique commandé par les cantons de Vaud, Genève et Valais.

STRATÉGIE FISCALE

En raison de leurs missions de service public, les sociétés CGN SA et CGN Belle Époque SA sont exonérées, sur le plan fédéral, cantonal et communal, de l'impôt sur le bénéfice et le capital. De plus, CGN Belle Époque SA est exemptée de l'impôt sur les successions et donations.

Groupe CGN SA est soumis à l'impôt sur le bénéfice et le capital sur le plan cantonal et communal qui a représenté, pour l'année 2024, une somme de CHF 27'815.

CGN SA est soumis à l'impôt foncier communal sur ses bâtiments situés sur la commune de Lausanne qui a représenté, en 2024, une somme de CHF 27'734. CGN SA paie en plus au niveau cantonal l'impôt complémentaire sur les immeubles (CHF 571 en 2024).

L'Administration fédérale des contributions (AFC) a accepté la demande de CGN SA de créer un seul groupe TVA pour l'ensemble du Groupe CGN. Ceci signifie que les déclarations TVA se font sur la base de l'ensemble du Groupe et qu'il en découle une solidarité des sociétés du Groupe.

DIRECTION TECHNIQUE

TRANSFORMATION DU « GÉNÉRAL-GUISAN » : UN BATEAU MODERNISÉ POUR LES DÉFIS DE DEMAIN

Après plus de 60 ans de navigation, le bateau « Général-Guisan » a bénéficié d'une rénovation partielle de sa zone passagers entre septembre 2024 et fin janvier 2025. Cette transformation vise à garantir la pérennité du transport public sur les lignes N1 et N2. Désormais, le bateau peut accueillir 302 passagers en places assises à l'intérieur, contre 182 auparavant, soit une augmentation de plus de 60 %.

Cette rénovation s'inscrit dans les dernières années d'exploitation du « Général-Guisan », qui sera retiré du service d'ici une dizaine d'années. Les travaux ont été menés par la CGN, en collaboration avec plusieurs sous-traitants spécialisés.

LA COQUE

Un sablage intégral de la coque a été effectué pour en assurer sa sécurité. Des mesures d'épaisseur ont confirmé un état globalement satisfaisant, malgré quelques zones nécessitant des réparations spécifiques. Une nouvelle peinture en silicone a été appliquée, offrant une protection durable et améliorant l'efficacité du bateau. Par ailleurs, l'extérieur a été repeint aux couleurs et à l'identité visuelles des transports publics.

AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR TYPE TRANSPORT RÉGIONAL DE VOYAGEURS

Les espaces intérieurs ont été complètement repensés pour offrir un confort optimal aux passagers :

- installation de nouveaux sièges confortables, similaires à ceux des bateaux « Thonon-les-Bains » et « Évian-les-Bains » ;
- pose d'un revêtement de sol en lino ;
- réaménagement des espaces permettant désormais une capacité de 257 sièges et 45 strapontins ;
- agrandissement des passages de circulation afin d'améliorer le flux des passagers ;
- ajout de nouvelles installations sanitaires au pont inférieur ;
- installations d'écrans pour l'information voyageurs au niveau des deux ponts ;
- installation d'un nouveau système d'eau ;
- installation de trottibox pour les trottinettes.

La CGN a mis l'accent sur la mise à niveau de plusieurs aménagements afin de répondre aux normes Lhand et d'améliorer l'accueil et le transport des personnes à mobilité réduite :

- aménagement de toilettes accessibles aux personnes à mobilité réduite sur le pont principal ;
- installation de mains courantes adaptées et de plaques signalétiques en braille ;
- création de 3 places pour les fauteuils roulants, 25 places prioritaires en 2^e classe et 4 sièges prioritaires en 1^{ère} classe.

PONTS EXTÉRIEURS

Les ponts en bois situés à l'extérieur ont été soigneusement poncés et vernis, leur conférant un aspect à la fois esthétique et durable.

Cette transformation garantit que le « Général-Guisan » continuera d'assurer un service fiable, confortable et respectueux des standards modernes sur nos lignes de transport public N1 et N2. Elle témoigne également de l'engagement de la CGN à préserver et moderniser sa flotte pour répondre aux besoins actuels et futurs des usagers.



DIRECTION TECHNIQUE

CHANGEMENT DES POMPES HYDRAULIQUES DU «RHÔNE»

Le circuit hydraulique du «Rhône» a fait l'objet de modifications substantielles, intégrant l'installation d'un nouveau type de pompes. En effet, les pompes à palettes mises en place lors de la restauration de 2022 se sont révélées inadéquates pour une utilisation sur un circuit hydraulique soumis à de fortes fluctuations de débit. Elles ont été remplacées par des pompes à vis, qui offrent maintenant une fiabilité accrue, une meilleure adaptation à cette utilisation spécifique, ainsi qu'un fonctionnement nettement plus silencieux. Des filtres installés sur le réseau hydraulique ont également permis de pallier la contamination de l'huile hydraulique par des particules métalliques, ce qui pouvait parfois engendrer des blocages de soupapes de la machine. Grâce à ces deux modifications, la fiabilité de la machine du «Rhône» et son fonctionnement global ont été considérablement améliorés.

REPLACEMENT DES GÉNÉRATRICES ET DU FILTRE À PARTICULES SUR LE «LAVAUX» ET LE «MORGES»

Les génératrices d'origine (2003), présentant des signes d'usure après 17'000 heures de fonctionnement, ont dû être remplacées. Par la même occasion, des filtres à particules ont été installés afin de respecter la réglementation en matière d'émissions de gaz d'échappement et le souhait de la CGN d'avoir un système de propulsion aussi respectueux de l'environnement que possible.

REPLACEMENT DES AUBES DE ROUES SUR L'«ITALIE» ET «VEVEY»

Les roues à aubes des huit bateaux de la flotte Belle Époque sont toutes d'origine, ces éléments n'ayant jamais été modifiés lors des précédentes restaurations depuis la construction des bateaux au début du 20^e siècle. En ce qui concerne les bateaux «Italie» et «Vevey», leurs roues datent respectivement de 1908 et 1907, ce qui représente une longévité remarquable de 116 et 117 ans.

Afin de fiabiliser l'ensemble propulsif de ces deux bateaux diesel-électrique, un premier remplacement des arbres de roues a été réalisé : en 2021 pour l'«Italie» et en 2022 pour le «Vevey». À la suite de ce changement, il a été constaté que les roues à aubes présentaient une extrême fatigue après avoir été fortement sollicitées pendant plus d'un siècle. En effet, les roues à aubes des bateaux de cette flotte ont accompli près de 400 millions de tours, soit une distance équivalant à 12 fois le trajet entre la Terre et la Lune.

En 2023, ces deux navires historiques ont rencontré des problèmes techniques sur les roues. Le «Vevey» a subi une rupture du bras d'orientation de l'aube bâbord n°1, causée principalement par l'ajout d'une douille par frettage, générant des tensions mécaniques supplémentaires.

L'« Italie » a été affecté par une fissuration de la fourche du support de l'aube bâbord n°4, un dommage attribué principalement à la fatigue mécanique et aux contraintes cycliques alternées. Le remplacement des aubes a été fait en juin-juillet 2024 sur le « Vevey » et en octobre 2024 sur le bateau « Italie ». Quant au remplacement complet des roues à aubes des deux bateaux, il se poursuivra en 2025 et 2026.

REPLACEMENT DU SYSTÈME EAU POTABLE SUR LE « VEVEY »

Le système de filtration d'eau potable installé lors de la rénovation du bateau en 2013 ne répondait plus au standard de qualité pour le traitement de l'eau. Il a été décidé d'opter pour un système technologiquement plus simple et plus efficace. Ce système est identique à celui qui a été mis en service sur les deux NAVIEXPRESS « Évian-les-Bains » et « Thonon-les-Bains ».

RÉVISION DES MOTEURS ET DES INVERSEURS DU « LAUSANNE »

Le navire « Lausanne » a connu un certain nombre de défis techniques en 2024, affectant principalement son système de propulsion.

Février 2024: une maintenance préventive des inverseurs a été entreprise, conformément au calendrier d'entretien du navire, après 25 000 heures depuis leur mise en service.

Automne 2024: une consommation anormale de liquide de refroidissement moteur a été constatée lors de l'exploitation du navire. La consommation excessive a nécessité son immobilisation pour investigation. L'analyse a révélé des problèmes d'étanchéité au niveau du circuit de refroidissement des culasses, nécessitant une révision complète de ces dernières. Compte tenu de l'arrêt prématuré du navire, il a été décidé d'anticiper la révision des 30 000 heures des moteurs, initialement prévue durant la prochaine période de maintenance.

Parallèlement, une investigation a été menée pour identifier la source de fuites de gaz d'échappement observées sur le sun deck. L'accès difficile aux conduites d'échappement a nécessité des ouvertures dans les parois du navire pour atteindre la gaine technique. Cette inspection a révélé qu'un silencieux était gravement endommagé et devait être remplacé. Pour éviter de nouvelles défaillances sur le côté bâbord, il a été décidé de remplacer la totalité du système d'échappement.

DIRECTION TECHNIQUE

ÉTUDE DE PROPULSION

La CGN mène un projet de recherche sur la propulsion des bateaux Belle Époque en vue de limiter les émissions de gaz à effet de serre et autres substances polluantes, financé par l'Association des amis des bateaux à vapeur du Léman (ABVL).

L'étude couvre à la fois les navires équipés de machines à vapeur et ceux dotés d'un système diesel-électrique, avec une perspective d'extension à l'ensemble de la flotte de la CGN.

Dans un premier temps, la recherche vise principalement la restauration du bateau «Simplon», avec l'objectif de définir un système énergétique performant, capable d'alimenter sa machine à vapeur classée au patrimoine, tout en intégrant des solutions non fossiles afin de réduire son impact environnemental.

Les conclusions de cette étude serviront de référence pour les prochaines restaurations des navires de la CGN. Les recommandations orienteront le choix des systèmes de propulsion et des configurations énergétiques auxiliaires, avec une double ambition : réduire les émissions de CO₂ tout en garantissant la pérennité et l'efficacité opérationnelle des navires. L'étude présentera aussi l'une des premières propositions pour la future propulsion de l'« Helvétie ».

Au-delà des aspects technologiques, la préservation du patrimoine historique, la satisfaction des passagers et la réduction de l'empreinte environnementale à long terme constituent des enjeux majeurs. Le choix du vecteur énergétique et son intégration sur les bateaux de la flotte Belle Époque sont des paramètres essentiels, mais la logistique associée joue un rôle tout aussi déterminant. La production de l'énergie, son transport jusqu'aux gares lacustres, son stockage sur site et son acheminement final vers les navires sont autant de facteurs influençant la sélection de la source d'énergie la plus adaptée.

AVANCEMENT DU PROJET

Le projet suit quatre phases : planification (2024) pour définir les objectifs et ressources, identification et étude (2025) des besoins énergétiques et technologiques, des solutions adaptées, et intégration (2026) avec la sélection des technologies et recommandations de mise en œuvre.

La CGN a terminé la phase de préparation de l'étude, avec la validation du plan de projet et du calendrier par le comité de pilotage. La rédaction du cahier des charges de recherche est en cours, portant sur les bateaux à vapeur et les bateaux diesel-électriques. Cette étape comprend une analyse approfondie des besoins énergétiques spécifiques à chaque type de propulsion, ainsi qu'un examen des réglementations en matière de CO₂ et des alternatives aux carburants traditionnels.



Irwin Gafner, Directeur technique



DIRECTION RESSOURCES HUMAINES

ACADÉMIE CGN - LANCEMENT DE L'ÉCOLE DE COMMANDANT·E DE BORD

Le 26 octobre 2024 marque une étape significative dans l'histoire de la CGN avec l'ouverture officielle de son École de Commandant·e de Bord. Cette initiative ambitieuse répond de manière ciblée aux besoins opérationnels et stratégiques de l'entreprise, en renforçant notre agilité face aux évolutions du secteur. En concentrant la formation sur une période de deux ans, la CGN assure un accompagnement renforcé des effectifs ainsi qu'un suivi pédagogique de qualité, permettant un véritable retour aux apprenant·e·s.

Dans un environnement professionnel en constante mutation, l'adaptabilité et le développement continu des compétences s'imposent comme des enjeux majeurs. La création d'un centre de formation interne s'inscrit dans cette logique, constituant une réponse innovante et efficiente aux défis actuels. Elle incarne également notre volonté de préserver une transmission intergénérationnelle du savoir, véritable ADN de la CGN.

Cette structure pédagogique, conjuguant formation théorique et pratique, permet à nos futur·e·s capitaines de se préparer aux exigences de leur fonction tout en participant activement à la haute saison en tant que membres d'équipage. Cette immersion professionnelle, loin de suspendre la formation, la prolonge via l'expérience, la transmission orale entre pairs et l'acquisition de réflexes pratiques, forgés au fil de la réalité opérationnelle.



UN ENGAGEMENT FORT DANS LE DÉVELOPPEMENT DU CAPITAL HUMAIN

L'ouverture de cette école constitue également un tremplin pour le développement futur d'autres filières de formation, et un levier de renforcement de la formation continue au sein de notre société.

Ainsi, la CGN témoigne de sa volonté d'investir dans le capital humain, en valorisant les collaborateurs·trices qui la font vivre, et par là même, en assurant son avenir.

Les examens théoriques se sont déroulés au printemps 2025, nous adressons nos vœux de réussite à cette première volée. Nous les retrouverons prochainement à bord de nos unités, arborant fièrement leurs nouveaux galons.



Benoît Lecocq, Directeur ressources humaines



**LES
STATISTIQUES**



CHIFFRES CLÉS

EXPLOITATION	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre total de passagers transportés	1 544 636	1 809 026	2 570 829	2 734 738	2 756 229
Dont :					
• services réguliers	1 541 285	1 793 019	2 541 804	2 713 832	2 738 405
• croisières à thèmes	386	1 597	4 872	5 153	3 652
• croisières privées	2 965	14 410	24 153	15 753	14 172
Ports	43	43	43	43	43
Kilomètres parcourus	436 144	499 636	513 976	482 709	486 399
Personnel employé (EPT) y c. apprentis et saisonniers	217	224	236	243	262

COMPTES (EN MILLIERS DE CHF)	2020	2021	2022	2023	2024
Charges d'exploitation	37 808	42 924	47 368	48 113	53 826
Produits d'exploitation	19 901	22 254	30 187	31 897	36 972
Dont : produits de transport nets	18 432	20 293	28 648	30 535	31 810
Indemnités des cantons de Vaud, Genève, Valais, Confédération et France	17 995	20 069	16 447	18 526	16 067
Dont contribution touristique des cantons :					
• de Vaud	6 207 (64.5%)	7 774 (66%)	5 718 (65%)	5 073 (66%)	4 671 (65%)
• de Genève	2 752 (28.6%)	2 947 (25%)	2 372 (27%)	2 016 (26%)	2 016 (28%)
• du Valais	659 (6.9%)	1 078 (9%)	726 (8%)	612 (8%)	490 (7%)
Taux de couverture des charges	52%	52%	64%	66%	69%

FRÉQUENTATION DES PASSAGERS EN SERVICE RÉGULIER PAR JOUR

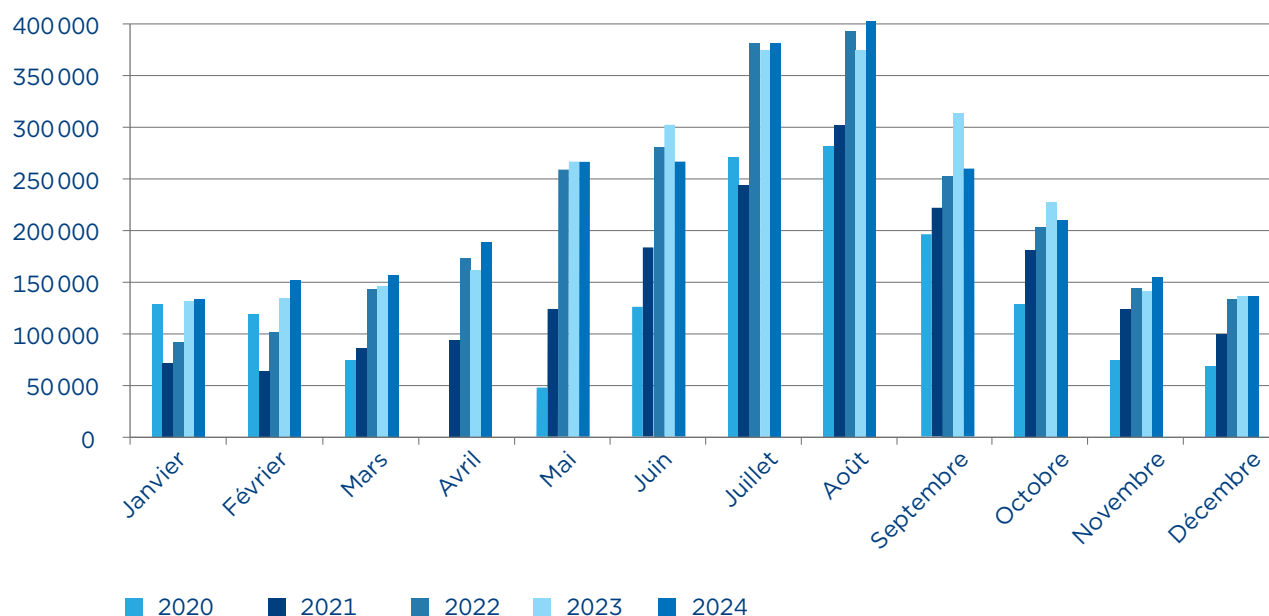
Pics d'affluence

JOUR	JAN.	FÉV.	MARS	AVR.	MAI	JUIN	JUIL.	AOÛT	SEP.	OCT.	NOV.	DÉC.	TOTAL GÉNÉRAL
1	2 556	6 326	6 177	2 507	8 127	8 116	10 027	11 676	10 356	7 913	6 681	2 218	82 680
2	1 846	6 210	2 528	6 630	7 973	4 330	12 636	12 367	8 745	8 443	3 103	6 190	81 001
3	4 381	2 483	2 526	5 662	8 115	8 397	10 042	13 622	11 073	9 404	2 689	6 776	85 170
4	5 355	2 731	6 384	6 835	6 774	10 688	13 201	12 295	8 954	8 883	6 602	6 090	94 792
5	3 986	6 136	6 719	6 979	4 772	10 259	12 631	13 503	9 434	9 723	6 953	6 778	97 873
6	2 157	6 795	6 047	3 915	6 819	11 018	5 825	15 972	11 393	5 719	6 048	6 078	87 786
7	1 413	5 903	7 688	4 583	7 434	10 178	7 946	13 673	13 517	8 509	7 010	2 022	89 876
8	4 805	6 338	6 441	6 682	7 884	7 515	11 706	16 544	5 388	7 878	6 443	1 734	89 358
9	6 323	5 663	2 335	6 362	11 456	5 789	14 372	14 697	8 101	9 049	2 604	5 942	92 693
10	5 118	2 033	2 169	6 095	14 940	9 395	12 379	14 363	11 234	8 339	3 196	6 848	96 109
11	5 856	1 938	6 168	7 415	13 940	10 428	13 163	11 770	7 693	9 938	6 438	6 162	100 909
12	4 917	6 114	6 912	7 856	8 629	9 985	8 476	12 573	9 972	6 047	6 892	6 800	95 173
13	1 625	6 906	5 940	4 985	8 081	12 854	13 373	15 056	8 176	6 860	5 848	6 562	96 266
14	1 385	6 157	6 746	6 417	8 382	9 379	11 817	13 333	7 950	6 787	6 814	2 130	87 297
15	5 859	6 750	6 092	5 856	6 770	8 078	11 111	17 494	7 097	7 518	6 681	2 451	91 757
16	6 404	5 992	2 569	6 539	7 581	8 629	14 141	15 030	5 511	6 747	2 297	6 274	87 714
17	5 571	2 572	2 780	5 840	8 746	10 769	15 191	13 169	7 745	7 641	2 611	6 875	89 510
18	6 041	2 769	6 334	6 142	7 257	13 278	16 368	6 058	9 653	6 004	6 339	6 333	92 576
19	4 836	6 187	7 065	5 976	11 274	11 134	14 009	11 746	11 120	3 163	5 522	6 216	98 248
20	1 973	6 953	6 030	4 592	7 536	10 353	14 418	13 977	10 629	5 361	5 190	5 211	92 223
21	1 881	6 547	6 562	3 595	8 449	8 962	7 064	13 149	11 210	6 216	4 748	2 793	81 176
22	5 908	5 852	6 730	5 268	8 337	5 961	11 629	15 464	7 128	6 705	5 710	1 224	85 916
23	6 399	6 099	2 154	6 754	8 476	7 450	14 215	13 925	7 786	6 104	2 086	3 336	84 784
24	5 676	2 360	2 316	6 647	8 078	11 158	15 053	15 677	10 351	7 011	2 179	2 841	89 347
25	6 638	2 857	6 204	7 818	8 549	12 560	16 289	7 248	8 450	6 879	6 271	1 694	91 457
26	5 743	5 634	6 950	6 593	5 356	9 902	13 650	10 892	7 493	2 647	7 019	2 977	84 856
27	2 289	6 417	5 657	7 531	7 427	12 178	12 036	14 014	7 034	3 058	6 038	3 488	87 167
28	2 584	5 838	6 204	3 086	10 847	9 884	10 379	13 912	5 091	6 185	6 619	2 574	83 203
29	5 859	6 489	4 452	7 827	8 560	7 285	12 080	13 978	7 193	6 851	6 469	2 276	89 319
30	6 522		1 596	8 965	8 957	5 679	14 275	12 468	8 688	6 366	2 464	3 591	79 571
31	5 566		4 072		8 105		12 413	12 604		6 743		3 095	52 598
TOTAL GÉNÉRAL	137 472	151 049	158 547	181 952	263 631	281 591	381 915	412 249	264 165	214 691	155 564	135 579	2 738 405

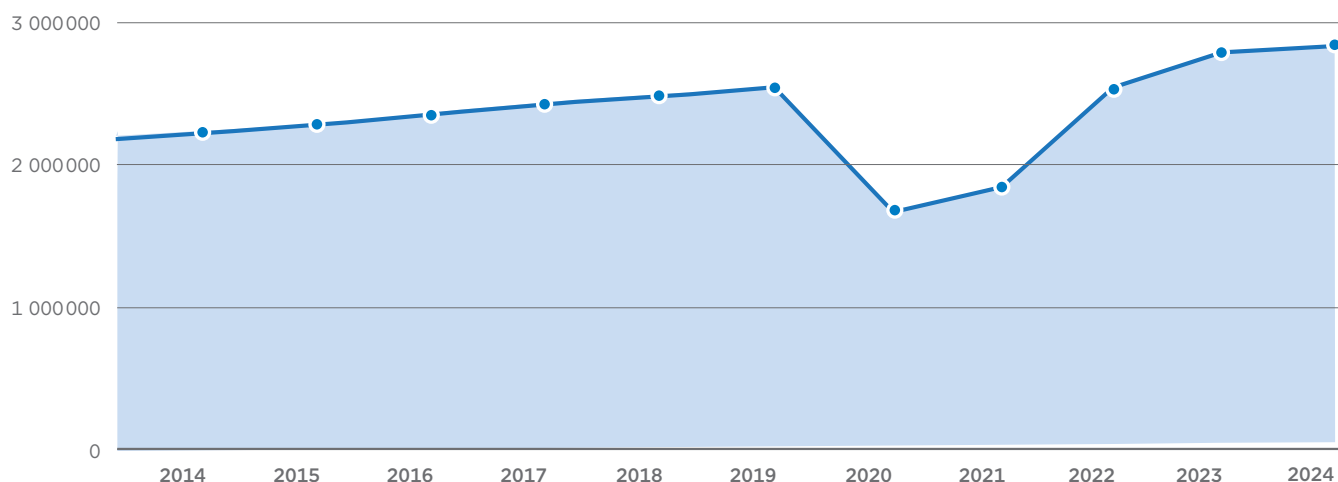
N'intègre pas les passagers embarqués sur les croisières privées et les croisières à thèmes.

FRÉQUENTATION DES PASSAGERS PAR MOIS

MOIS	2020	2021	2022	2023	2024
Janvier	129 751	72 481	91 999	131 981	137 472
Février	119 659	64 438	102 282	132 334	151 133
Mars	73 870	88 545	143 193	149 776	158 547
Avril	22 867	94 567	173 059	169 755	183 968
Mai	47 742	123 842	259 100	266 177	265 963
Juin	127 722	184 119	281 238	313 975	287 651
Juillet	272 822	242 678	364 086	375 219	382 871
Août	285 601	300 602	388 478	375 681	414 787
Septembre	186 658	222 627	253 370	314 021	267 854
Octobre	129 462	177 457	203 503	227 915	214 691
Novembre	74 525	122 369	147 549	141 087	155 564
Décembre	70 606	99 294	133 947	136 817	135 728



ÉVOLUTION DE PASSAGERS TRANSPORTÉS



	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
TOTAL	2 227 196	2 242 530	2 290 752	2 376 317	2 404 361	2 495 324	1 544 636	1 809 026	2 570 829	2 734 738	2 756 229
1	2 156 187	2 174 157	2 210 639	2 312 382	2 351 547	2 424 786	1 541 285	1 793 019	2 541 804	2 713 832	2 738 405
2	66 159	61 674	69 823	56 324	46 704	43 542	2 965	14 410	24 153	15 753	14 172
3	4 850	6 699	10 290	7 611	6 110	26 996	386	1 597	4 872	5 153	3 652

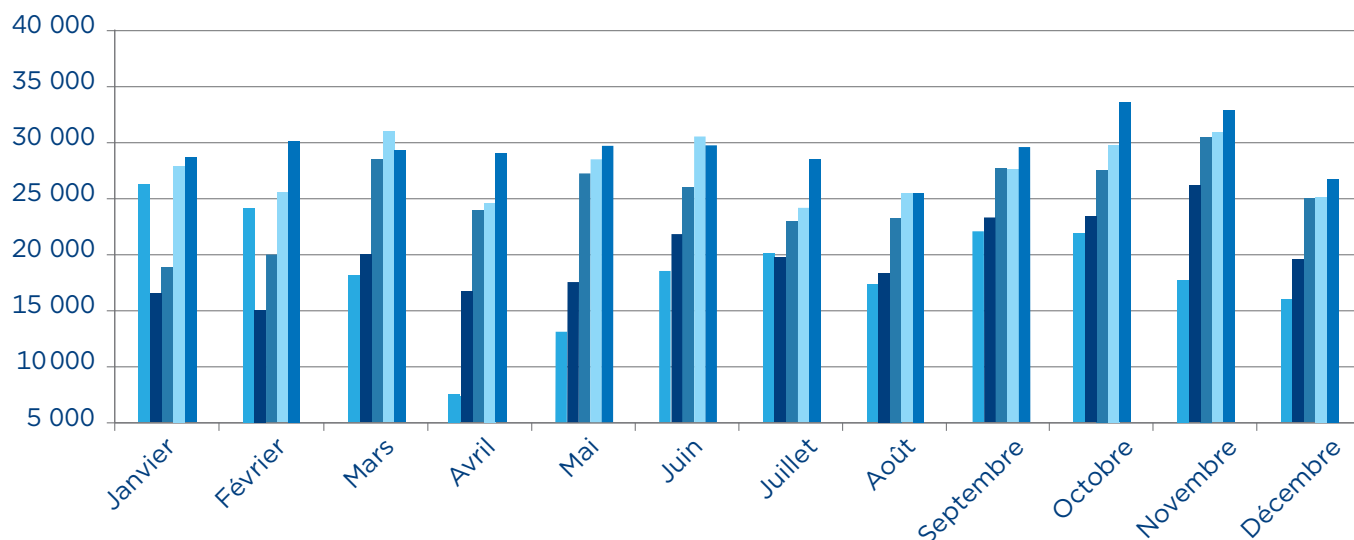
● TOTAL

- 1 Services réguliers
- 2 Croisières privées
- 3 Croisières à thèmes

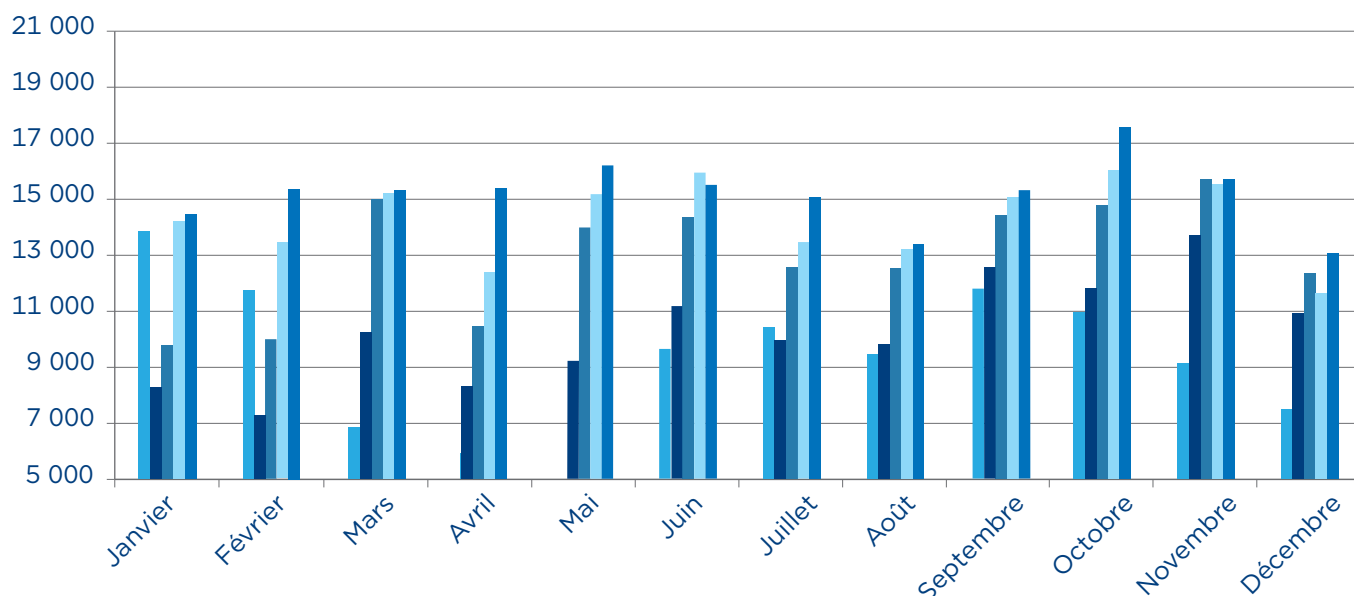
ÉVOLUTION DES PASSAGERS LIGNES TRANSPORT PUBLIC

■ 2020 ■ 2021 ■ 2022 ■ 2023 ■ 2024

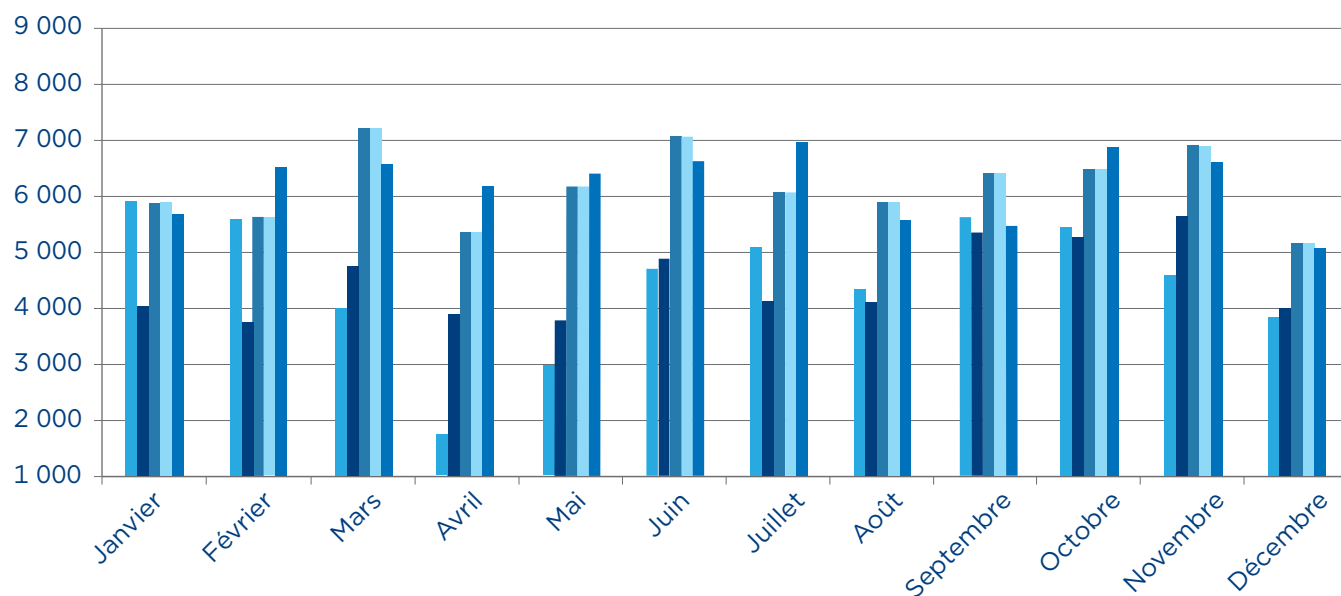
ÉVIAN-LAUSANNE (N1) : PASSAGERS PAR MOIS AVANT 9H



THONON-LAUSANNE (N2) : PASSAGERS PAR MOIS AVANT 9H



NYON-YVOIRE (N3) : PASSAGERS PAR MOIS AVANT 9H



RÉSUMÉ DES COÛTS VARIABLES PAR BATEAU

La comptabilité analytique de la CGN permet à la compagnie de décider, de concert avec les Cantons commanditaires, non seulement de l'intensité de la desserte (nombre de ports et fréquence) mais aussi de l'affectation des bateaux sur les lignes.

BATEAUX À VOYAGEURS	CONSUMMATION LITRES/KM	CAPACITÉ OFT/PLACES ASSISES INTÉRIEURES	ÉQUIPAGE OFT	COÛTS VARIABLES À VITESSE ÉGALE		
				CARBURANT EN CHF/KM	ÉQUIPAGE EN CHF/KM	TOTAL EN CHF/KM
BATEAUX À VAPEUR À AUBES						
La Suisse	20.0	850/332	6	18.4	35.5	53.9
Simplon*	21.9	830/414	6	20.6	40.9	61.5
Rhône	18.5	600/340	6	17.1	43.1	60.2
Savoie	15.5	690/188	6	14.3	44.2	58.5
Montreux	24.2	600/184	5	22.2	40.6	62.8
BATEAUX À MOTEUR DIESEL ÉLECTRIQUE À ROUES À AUBES						
Vevey	7.4	560/194	4	6.6	29.8	36.5
Italie	7.2	560/194	4	6.5	28.2	34.7
BATEAUX À MOTEUR						
Lausanne	14.0	1200/500	5	13.2	34.8	48.0
Léman	8.7	780/495	4	7.7	28.5	36.2
Henry-Dunant	5.5	550/210	3	4.8	23.5	28.3
Général-Guisan	5.8	550/202	3	5.1	20.5	25.7
Ville-de-Genève	5.9	562/330	3	5.2	22.1	27.3
Valais	3.2	200/64	2	2.8	20.1	22.9
Morges	4.7	200/64	2	4.4	16.5	20.9
Lavaux	3.2	200/64	2	2.9	18.3	21.2
Col-Vert	1.9	130/72	2	1.8	17.0	18.8
Évian-les-Bains*	5.7	700/600	4	5.1	28.5	33.6

*En raison de l'absence de données pour le Simplon et l'Évian-les-Bains, les informations présentées ci-dessus constituent une estimation des coûts variables.





RAPPORT ANNUEL

- CONSOLIDÉ
GROUPE CGN

- GROUPE CGN SA



TABLE DES MATIÈRES

CONSOLIDÉ GROUPE CGN	55	GROUPE CGN SA	78
BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2024	55	BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2024	78
Actif	55	Actif	78
Passif	56	Passif	78
COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2024	57	COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2024	79
Produits	58		
Charges	58		
Compte de résultat	59		
COMPTE DES IMMOBILISATIONS DE L'EXERCICE 2024	60	TABLEAU DE FINANCEMENT DE L'EXERCICE 2024	80
TABLEAU DE FINANCEMENT DE L'EXERCICE 2024	62	ANNEXE AUX COMPTES AU 31 DÉCEMBRE 2024	81
ANNEXE AUX COMPTES AU 31 DÉCEMBRE 2024	63	RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION	82
COMMENTAIRES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT	67		
RÉPARTITION DU CAPITAL-ACTIONS AU 31 DÉCEMBRE 2024	72		
RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION	73		

CONSOLIDÉ GROUPE CGN

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2024

ACTIF

	31.12.2024 en KCHF	31.12.2023 en KCHF
A ACTIF CIRCULANT	12 767	24 316
1 TRÉSORERIE	3 935	13 555
1.1 Liquidités	3 935	9 262
1.2 Placement à court terme	-	4 294
2 CRÉANCES RÉSULTANT DE VENTES ET PRESTATIONS DE SERVICES	4 402	2 374
2.1 Débiteurs clients	2 676	1 634
2.2 Alliance SwissPass	1 727	740
3 AUTRES CRÉANCES	1 629	2 119
3.1 Débiteurs divers	1 629	2 119
4 STOCKS	1 065	973
5 ACTIFS DE RÉGULARISATION	1 736	5 294
B ACTIF IMMOBILISÉ	103 813	87 141
1 IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	307	331
2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	103 506	86 811
2.1 Compte des immobilisations	250 786	225 037
2.2 Objets inachevés	37 908	51 851
./. Amortissements	-185 188	-190 078
TOTAL ACTIF	116 580	111 457

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2024

PASSIF

	31.12.2024 en KCHF	31.12.2023 en KCHF
A CAPITAUX ÉTRANGERS	91 721	85 748
1 CAPITAUX ÉTRANGERS À COURT TERME	10 958	12 381
1.1 Fournisseurs	4 507	9 212
1.2 Créanciers divers	1 027	1 311
1.3 Dettes à court terme portant intérêts	235	193
1.4 Passif de régularisation	5 189	1 665
2 CAPITAUX ÉTRANGERS À LONG TERME	80 763	73 367
2.1 Dettes à long terme portant intérêts	71 170	63 082
2.2 Autres dettes à long terme	2 554	2 577
2.3 Provisions	7 039	7 707
B CAPITAUX PROPRES	24 859	25 709
1 CAPITAL - ACTIONS	19 855	19 855
2 RÉSERVE LÉGALE ISSUE DU BÉNÉFICE	409	409
2.1 Réserve générale	409	409
3 RÉSERVES AFFECTÉES	1 794	2 644
3.1 Réserves pour pertes futures TRV (art. 36 LTV)	1 384	1 311
3.2 Réserve/déficit (+/-) sur autres subventions	410	1 333
4 RÉSERVES FACULTATIVES ISSUES DU BÉNÉFICE	2 802	2 802
4.1 Réserve statutaire	2 802	2 802
4.2 Résultat reporté	-	-
4.3 Résultat de l'exercice	-	-
TOTAL PASSIF	116 580	111 457

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2024

PRODUITS

	2024 en KCHF	VARIATION en %	2023 en KCHF
A PRODUITS DE TRANSPORT	31 810	4%	30 535
1. Trafic régulier (TRV et TT)	24 523	1%	24 225
2. Alliance SwissPass	7 953	7%	7 449
3. Croisières privées	435	3%	422
4. Commissions et rabais	-1 101	-29%	-1 562
B RECETTES ANNEXES	5 162	N/A	1 395
1. Redevances et loyers	380	47%	259
2. Prestations propres pour investissements	257	-27%	353
3. Prestations à des tiers	276	43%	193
4. Dons	1 831	N/A	387
5. Contribution à fonds perdu	2 088	N/A	-
6. Autres produits	331	63%	203
C INDEMNITÉS	16 067	-13%	18 526
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	53 039	5%	50 457

N/A = ratio non applicable

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2024

CHARGES

	2024 en KCHF	VARIATION en %	2023 en KCHF
A CHARGES DE PERSONNEL	31 313	11%	28 259
1. Salaires et traitements	24 060	11%	21 659
2. Allocations et indemnités	1 960	3%	1 910
3. Charges sociales	5 293	13%	4 690
B DÉPENSES GÉNÉRALES	3 024	6%	2 849
1. Organe de gouvernance	485	14%	425
2. Honoraires	322	18%	273
3. Cotisations et taxes	689	-22%	879
4. Frais de personnel	1 042	22%	855
5. Frais administratifs	326	4%	314
6. Autres dépenses	161	57%	103
C INFORMATIQUE	1 380	10%	1 254
D DISTRIBUTION ET VENTE	1 099	2%	1 078
E ASSURANCES	683	29%	530
F ÉNERGIE ET MATIÈRES DE CONSOMMATION	4 711	5%	4 477
1. Carburants	3 883	2%	3 809
2. Electricité, gaz	655	32%	495
3. Autres	173	0%	173
G FOURNITURES ET PRESTATIONS TIERS	8 723	46%	5 993
1. Entretien bâtiments et bateaux	7 743	51%	5 124
2. Exploitation infrastructures et bateaux	980	13%	869
H AMORTISSEMENTS	2 493	-26%	3 365
I FRAIS FINANCIERS	320	12%	285
J IMPÔTS	80	41%	57
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	53 826	12%	48 147

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2024

COMPTE DE RÉSULTAT

	31.12.2024 en KCHF	31.12.2023 en KCHF
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-787	2 310
Charges et produits extraordinaires	-63	-12
RÉSULTAT DE L'EXERCICE AVANT ATTRIBUTION/DISSOLUTION DES RÉSERVES	-850	2 299
Attribution (-) ou dissolution (+) des réserves art. 36 LTV	-73	-1 062
Attribution (-) ou dissolution (+) des autres réserves	923	-1 236
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	0	0

COMPTES DES IMMOBILISATIONS DE L'EXERCICE 2024	VALEUR D'ACQUISITION			
	ÉTAT AU 01.01.2024 en KCHF	AUGMENTATIONS EN 2024 en KCHF	DIMINUTIONS EN 2024 en KCHF	ÉTAT AU 31.12.2024 en KCHF
1. INSTALLATIONS				
1. INSTALLATION DES DÉBARCADÈRES				
1.1.1 Installations fixes	4 969	136	-	5 105
1.1.2 Équipements	242	-	-	242
1.2 BÂTIMENTS ET INSTALLATIONS FIXES				
1.2.1 Bâtiments et installations fixes	29 400	350	-	29 750
1.2.2 Installations et machines des chantiers et des ateliers	2 568	177	-	2 745
2. BATEAUX ET DOCK FLOTTANT				
2.1. BATEAUX BELLE ÉPOQUE	110 224	80	-	110 304
La Suisse	19 691	-	-	19 691
Simplon	8 706	-	-	8 706
Savoie	13 014	-	-	13 014
Rhône	22 619	-	-	22 619
Montreux	12 612	-	-	12 612
Vevey	15 600	80	-	15 680
Italie	15 288	-	-	15 288
Helvétie	2 694	-	-	2 694
2.2 BATEAUX MODERNES	69 029	31 581	7 345	93 266
Lausanne	15 874	35	-	15 909
Léman	8 190	-	-	8 190
Henry-Dunant	6 134	-	-	6 134
Général-Guisan	5 587	-	348	5 239
Ville-de-Genève	9 924	137	-	10 060
Lavaux	4 760	223	-	4 982
Morges	4 056	232	-	4 289
Valais	6 076	78	-	6 154
Col-Vert	1 433	-	-	1 433
Coppet	3 577	-	3 577	-
Évian-les-Bains	-	30 877	-	30 877
Genève	3 420	-	3 420	-
2.3 AUTRES BATEAUX	85	-	-	85
2.4 AUTRES INSTALLATIONS FLOTTANTES (DOCK)	3 255	117	-	3 372
3. DIVERS				
3.1 VÉHICULES À MOTEUR	396	125	38	483
3.2 OBJETS MOBILIERS				
3.2.1 Informatique/câblage réseau	1 692	217	103	1 806
3.2.2 Billetterie	1 127	152	-	1 278
3.3.3 Objets mobiliers et divers	2 050	299	-	2 349
TOTAL INTERMÉDIAIRE	225 037	33 234	7 486	250 786
4. OBJETS INACHEVÉS				
4.1 Nouveaux bateaux de transport public	48 748	21 495	38 630	31 613
4.2 Autres bateaux	391	1 428	518	1 301
4.3 Chantier (autres bâtiments et installations)	2 503	3 502	1 286	4 719
4.4 Divers	210	65	-	275
TOTAL DES OBJETS INACHEVÉS	51 851	26 490	40 433	37 908
TOTAL GÉNÉRAL	276 889	59 724	47 919	288 693

AMORTISSEMENTS

TAUX	ÉTAT AU 01.01.2024 en KCHF	AUGMENTATIONS EN 2024 en KCHF	DIMINUTIONS EN 2024 en KCHF	ÉTAT AU 31.12.2024 en KCHF	VALEUR COMPTABLE AU 31.12.2024 en KCHF
5.0%	4 642	49	-	4 690	415
10.0%	191	17	-	208	34
2.0%	11 111	449	-	11 560	18 190
5.0%	2 062	107	-	2 169	576
3/10%	110 224	80	-	110 304	-
3/10%	19 691	-	-	19 691	-
3/10%	8 706	-	-	8 706	-
3/10%	13 014	-	-	13 014	-
3/10%	22 619	-	-	22 619	-
3/10%	12 612	-	-	12 612	-
3/10%	15 600	80	-	15 680	-
3/10%	15 288	-	-	15 288	-
3/10%	2 694	-	-	2 694	-
3/10%	54 702	1 391	7 345	48 748	44 518
3/10%	15 240	79	-	15 320	589
3/10%	6 015	281	-	6 296	1 894
3/10%	4 891	151	-	5 042	1 091
3/10%	5 262	33	348	4 947	292
3/10%	6 719	243	-	6 962	3 098
3/10%	2 556	197	-	2 753	2 229
3/10%	2 215	133	-	2 348	1 941
3/10%	3 374	235	-	3 609	2 545
3/10%	1 433	-	-	1 433	-
3/10%	3 577	-	3 577	-	-
3/10%	-	39	-	39	30 838
3/10%	3 420	-	3 420	-	-
5.0%	85	-	-	85	-
5.0%	3 220	10	-	3 231	141
12.5%	292	42	38	296	187
25/10%	1 151	210	-	1 362	445
25/10%	1 158	30	-	1 188	90
10.0%	1 240	107	-	1 347	1 002
	190 078	2 493	7 383	185 188	65 598
					31 613
					1 301
					4 719
					275
					37 908
	190 078	2 493	7 383	185 188	103 506

TABLEAU DE FINANCEMENT DE L'EXERCICE 2024

	2024 en KCHF	2023 en KCHF
OPÉRATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat d'exploitation	-787	2 310
Amortissements sur immobilisations corporelles	2 493	3 365
Variation des provisions	-668	451
Variation comptes de régularisation	7 082	-3 172
Capacité d'autofinancement de l'exploitation	8 121	2 954
Variation débiteurs	-1 538	994
Variation créanciers et fournisseurs	-4 989	6 464
Variation approvisionnements (stocks)	-92	308
Variation du besoin en fonds de roulement	-6 620	7 766
FLUX DE FONDS PROVENANT DE L'EXPLOITATION	1 501	10 720
Résultat extraordinaire	-63	-12
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	1 437	10 708
OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENTS ET DE DÉINVESTISSEMENTS		
Augmentations (-)/diminutions(+) des actifs immobilisés et travaux en cours	-19 187	-13 400
Flux de fonds relatifs aux investissements et aux désinvestissements	-19 187	-13 400
OPÉRATIONS DE FINANCEMENT		
Augmentation du capital	-	-
Variation des crédits des pouvoirs publics	-	-
Variation des crédits bancaires et privés	8 129	-481
Variation des leasings financiers	-	-14
Flux de fonds relatifs aux opérations de financement	8 129	-495
FLUX DE FONDS NET	-9 621	-3 187
DISPONIBILITÉS AU 1^{ER} JANVIER	13 555	16 742
Flux de fonds net	-9 621	-3 187
DISPONIBILITÉS NETTES AU 31 DÉCEMBRE	3 935	13 555

ANNEXE AUX COMPTES AU 31 DÉCEMBRE 2024

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le périmètre de consolidation du Groupe CGN inclut l'ensemble des sociétés suivantes au 31 décembre 2024, toutes consolidées à 100% :

- Groupe CGN SA, maison-mère
- CGN SA, détenue à 100% par Groupe CGN SA
- CGN Belle Époque SA, détenue à 100% par Groupe CGN SA

Toutes ces sociétés ont leur siège social à Lausanne.

La création des sociétés CGN SA et CGN Belle Époque SA a été réalisée en 2012 à la suite de la restructuration de l'ancienne Compagnie générale de navigation sur le lac Léman SA, devenue Groupe CGN SA. Tous les actifs et passifs du Groupe CGN SA ont été transférés à CGN SA à leur valeur comptable au 1er janvier 2012, à l'exception des huit bateaux à roues à aubes. Ces derniers ont été transférés à CGN Belle Époque SA.

Date de clôture des comptes

Les trois sociétés consolidées bouclent leur exercice à la même date, soit au 31 décembre de chaque année. Les comptes 2024 sont donc le résultat de la consolidation de chacune des sociétés au 31 décembre 2024.

Principes de consolidation

La consolidation du Groupe CGN se base sur les comptes révisés des entreprises appartenant au périmètre de consolidation du groupe. L'ensemble des actifs, passifs, ainsi que les revenus et charges du compte de résultat sont par principe consolidés selon la méthode d'intégration globale. Les postes internes au groupe, tant au bilan que dans le compte de résultat sont éliminés, y compris les gains qui peuvent en résulter. La valeur des participations de Groupe CGN SA dans ses sociétés filles, ainsi que le capital-actions de chacune des sociétés filles ont été éliminés.

Méthode de consolidation des fonds propres

La consolidation des fonds propres est effectuée selon la méthode du coût d'acquisition. Les éventuelles sociétés acquises ou vendues sont intégrées, respectivement sorties du périmètre de consolidation, à leur date d'achat ou de vente.

COMMENTAIRES SUR LES PRINCIPAUX COMPTES DU BILAN

Les comptes sont établis en conformité avec les dispositions de la Loi sur le transport des voyageurs (LTV) et de l'Ordonnance du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) concernant la comptabilité des entreprises concessionnaires (OCEC) ainsi que du Code des obligations (CO).

En raison de l'adaptation du système de surveillance des subventions des transports publics, l'OFT renonce à approuver les comptes annuels, mais examine les comptes approuvés.

Sauf avis contraire et pour des motifs de présentation, tous les montants sont mentionnés en milliers de francs suisses.

1. TRÉSORERIE

La trésorerie du Groupe CGN comprend les soldes sur les comptes courants bancaires et les dépôts bancaires/placements à court terme ainsi que l'argent liquide (espèces). Au 31 décembre 2024, la liquidité du Groupe, s'élève à KCHF 3 935.

2. CRÉANCES RÉSULTANT DE VENTES ET PRESTATIONS DE SERVICES

Au 31 décembre 2024, la rubrique comprend des créances à payer par Alliance SwissPass (KCHF 1 727), les clients commerciaux (KCHF 2 643) et les prestataires de paiement par cartes de crédit (KCHF 33).

Pour les débiteurs faisant l'objet de poursuites, étant en faillite, bénéficiant d'un sursis concordataire ou suscitant des doutes fondés concernant leur capacité à respecter leurs engagements, la CGN constitue en Passif une provision adéquate pour risque sur créances douteuses (voir point 13).

3. AUTRES CRÉANCES

Au 31 décembre 2024 le poste « Débiteurs divers » comprends entre autres la détaxe à recevoir sur le diesel (KCHF 299), les fonds de caisses de caissiers (KCHF 196), les sinistres à recevoir des assurances (KCHF 879), les charges avancées par CGN SA et à recevoir de la caisse interne de perte de gain en cas de maladie (KCHF 207), ainsi que l'impôt anticipé sur placement en euro.

4. STOCKS

Les stocks sont en général basés sur la valeur d'acquisition ou de réalisation, si cette dernière s'avère plus basse. Il comprend au 31 décembre 2024, le stock de marchandises du magasin interne, atelier Zodiac, uniformes ainsi que les stocks de carburants des citernes situées autour du lac.

5. ACTIFS DE RÉGULARISATION

Au 31 décembre 2024, ce poste comprend essentiellement les indemnités 2024 et le financement des travaux réalisés sur les débarcadères à recevoir du Canton du Valais (KCHF 677) et le don de l'ABVL à recevoir en lien avec les travaux exécutés sur les bateaux Belle Époque en 2024 (KCHF 1 051).

6. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Ce poste est composé du fonds en faveur du personnel (KCHF 307 en 2024 vs KCHF 331 en 2023).

Les fonds en faveur du personnel se trouvent à l'actif et au passif du bilan. Ils représentent le fonds de la caisse interne de perte de gain en cas de maladie, en découvert de KCHF 140 (vs KCHF 127 de découvert fin 2023), ainsi que le fonds de réserve pour l'amélioration des rentes en cours en faveur du personnel de la CGN pour KCHF 447. Ces deux fonds sont gérés par la Direction de l'entreprise et les collaborateurs de façon paritaire.

7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Compte des immobilisations

Ce compte enregistre, selon le principe des montants bruts en tant qu'augmentations :

- Les dépenses pour la construction ou l'acquisition de nouvelles installations (équipements fixes ou mobiles et véhicules) et les dépenses pour le remplacement d'installations complètes ou de parties d'installations.
- Les dépenses pour l'extension, le complément, le renouvellement ou la transformation des installations et des véhicules disponibles.

Il enregistre en tant que diminutions :

Le démantèlement, l'aliénation ou la mise hors service permanente des objets dont les coûts ont grevé le compte des immobilisations lors de leur acquisition. La valeur de l'installation (y compris les imputations ultérieures pour agrandissements ou transformations) est déduite du compte.

Objets inachevés

Les dépenses pour les installations qui ne sont pas encore en service ou décomptées à la fin de l'année figurent dans le compte « Objets inachevés ».

Amortissements

Le compte d'amortissement au bilan est tenu selon le principe des montants bruts. La valeur nette au bilan des actifs immobilisés doit être considérée comme valeur d'usage.

Les bateaux « Coppet » et « Genève », retirés de la navigation depuis décembre 2022, ont fait l'objet d'un amortissement exceptionnel en 2022 et 2023 respectivement. Leurs valeurs d'acquisition ainsi que leurs amortissements cumulés ont été radiés des comptes au 31 décembre 2024, entraînant une diminution du solde total du compte d'amortissement dans le bilan.

Les amortissements sont fixés, d'une part sur la base des coûts de construction et d'acquisition et, d'autre part, sur la base de la durée d'utilisation vraisemblable des installations selon des taux compris dans les fourchettes imposées dans l'ordonnance du DETEC (OCEC ; art. 11 et annexes). Il s'agit d'amortissements linéaires qui peuvent varier de cas en cas mais qui suivent en général les taux suivants :

Bâtiments et installations fixes	2.0 %
Bateaux contemporains	3.0 %
Bateaux à roues à aubes (Belle Époque)	100 %
Autres bateaux et installations flottantes	5.0 %
Installations de débarcadères	5.0 %
Installations et machines des chantier	5.0 %
Équipements de bateaux	10.0 %
Matériel de restauration	10.0 %
Objets mobiliers, billetterie, câblage	10.0 %
Véhicules à moteur	12.5 %
Informatique	25.0 %

Bateaux à roues à aubes (Belle Époque)

Conformément au principe défini dans le cadre de l'assainissement de l'ancienne Compagnie, la valeur comptable de l'ensemble de la flotte Belle Époque doit être maintenue à CHF 1.-. A cet effet, les dépenses ont été comptabilisées directement en charges d'exploitation soient activées et intégralement amorties sur le même exercice.

Activation en 2024

Les principes d'activation énumérés ci-dessus sont appliqués comme suit :

- les factures de tiers sont activées à 100%
- les prestations internes, en conformité avec l'OCEC, sont activées en fonction de la nature des prestations selon la comptabilité financière.

En 2024, les investissements activés de la CGN se sont élevés à KCHF 33 254 dont la majeure partie est attribuable à la mise en exploitation du premier bateau NAVIEXPRESS Évian-les-Bains (KCHF 30 877).

Valeur d'assurance incendie des immobilisations corporelles

	2024	2023
	KCHF	KCHF
Bateaux à moteur et dock flottant (AESN)	242 883	209 715
Bâtiments	34 356	33 086
Débarcadères	506	488
Biens mobiliers	5 830	5 830
TOTAL	283 575	249 119

ECA

Pour l'année 2024, l'ECA a décidé de hausser l'indice de valeur des bâtiments de 135 points à 140 points. En conséquence, l'évolution de la valeur assurée pour CGN a augmentée de 3.7%.

AESN

La CGN, en tant que membre de l'Association d'assurance des entreprises suisses de navigation (AESN), est assurée conformément aux normes suisses pour les compagnies de navigation contre des prétentions en dommages et intérêts (responsabilité civile et casco).

En tant que membre de l'AESN, la CGN est couverte sur le principe du pool des sociétés co-assureurs pour un montant de CHF 80 millions en responsabilité civile.

La couverture de l'AESN en casco pour l'ensemble de la flotte CGN, ainsi que pour le dock flottant, est de KCHF 242 883 (vs KCHF 209 715 en 2023) soit KCHF 133 211 pour la flotte appartenant à CGN SA ainsi que le dock flottant, et de KCHF 109 672 pour la flotte historique appartenant à CGN Belle Époque SA. L'augmentation de la couverture d'assurance de la flotte de CGN correspond à la valeur assurée du deuxième navire NAVIEXPRESS récemment construit ainsi qu'à une augmentation de la valeur assurée de l'ensemble de nos bateaux.

8. FOURNISSEURS

Ce poste comprend les fournisseurs ordinaires, y compris les factures relatives aux projets et investissements en cours pour KCHF 4 507, dont KCHF 1 155 pour les bateaux NAVIEXPRESS.

9. CRÉANCIERS DIVERS

Ce poste comprend les cartes cadeaux CGN vendues mais pas encore utilisées (KCHF 704), la TVA française (KCHF 137), et les acomptes reçus pour les prestations futures.

10. PASSIFS DE RÉGULARISATION

Au 31 décembre 2024, le solde de KCHF 5 189 représente des contributions à fonds perdu du Canton de Vaud reçues d'avance pour les travaux de la Gare lacustre à Ouchy, Lausanne (KCHF 876) et la mise en exploitation de deuxième bateau NAVIEXPRESS Thonon-les-Bains (KCHF 600), des provisions pour la facture de Shiptec acceptée après la date de clôture (KCHF 2 459) et pour les commandes en cours (KCHF 736), ainsi que des recettes encaissées par avance (Cartes Horizon : KCHF 411).

11. DETTES PORTANT INTÉRÊTS

La valeur des emprunts au bilan est présentée séparément selon que l'échéance des remboursements est inférieure à 12 mois (court terme) ou supérieure à 12 mois (long terme).

L'échéance des dettes portant intérêts est la suivante :

Dettes exigibles à moins d'un an :	KCHF 235
Dettes exigibles dans les 1 à 5 ans :	KCHF 13 887
Dettes exigibles à plus de 5 ans :	KCHF 57 283
TOTAL	KCHF 71 405

Dettes à court terme portant intérêts

Au 31 décembre 2024, les dettes à court terme comprennent essentiellement les parts à court terme des emprunts hypothécaires de la Banque Cantonale Vaudoise (KCHF 148) et la partie à court terme (KCHF 87) de crédit Covid de KCHF 500 (voir point ci-dessous).

Par ailleurs, la CGN bénéficie d'une limite de crédit en compte courant pour sa trésorerie de KCHF 1 000 au taux de 3.75%. Cette limite de crédit n'est pas utilisée au 31 décembre 2024.

Dettes à long terme portant intérêts

Les dettes à long terme comprennent les emprunts hypothécaires, les emprunts privés obligataires, le prêt et les crédits Covid.

Emprunts hypothécaires

Les travaux sur le bâtiment au sud du site de la CGN et sur le chantier naval ont été financés par les emprunts hypothécaires auprès de la Banque Cantonale Vaudoise. Le montant total des parts à long terme de ces emprunts hypothécaires se monte à KCHF 5 999.

au 31.12.2024

TYPE DE DETTE	CRÉANCIER	MONTANT en KCHF	TAUX D'INTÉRÊT	ÉCHÉANCE	ACTIF MIS EN GAGE
Emprunt hypothécaire 1 ^{er} et 2 ^{ème} rangs	BCV	1 092	2%	24.11.2026	Bâtiments
Emprunt hypothécaire 1 ^{er} et 2 ^{ème} rangs	BCV	3 477	1.20%	06.06.2029	Bâtiments
Emprunt hypothécaire 1 ^{er} et 2 ^{ème} rangs	BCV	1 430	1.10%	06.05.2030	Bâtiments
TOTAL		5 999			

Emprunts privés obligataires

Les travaux de construction des deux bateaux NAVIEXPRESS sont financés par les emprunts privés obligataires. L'intégralité des emprunts privés est garantie par la Confédération pour un montant total de KCHF 56 689 au 31 décembre 2024, couvrant le montant nominal de la dette ainsi qu'une année d'intérêts.

au 31.12.2024

TYPE DE DETTE	MONTANT EN KCHF	TAUX D'INTÉRÊT	ÉCHÉANCE
Emprunt privé obligataire	30 000	0.35%	29.12.2056
Emprunt privé obligataire	18 000	2.78%	31.12.2039
Emprunt privé obligataire	8 000	1.05%	05.09.2039
TOTAL	56 000		

Prêt de Retraites Populaires

Dans le cadre du plan d'assainissement mis en place lors du changement de Caisse de pension un prêt de KCHF 9 018 a été octroyé à la CGN en deux tranches en 2010-2011 par Retraites Populaires afin d'atteindre l'objectif d'assainissement fixé, soit un taux de couverture de 90%. Ce crédit étant arrivé à échéance au 31 décembre 2020, il a été renouvelé pour une nouvelle période de 7 ans sans amortissement, au taux de 0.3%.

Crédits Covid

Dans le cadre de l'aide de la Confédération aux entreprises pour le financement de la perte de recettes en lien avec la pandémie Covid 19, la CGN s'est vu octroyer en 2020 deux crédits Covid de KCHF 500 et KCHF 2 300, le premier ayant fait l'objet d'un versement sur les comptes de la CGN tandis que le second est utilisable sous forme de limite de crédit (pas utilisé au 31 décembre 2024). Le taux d'intérêt en 2024 était de 1.5% sur le premier crédit entièrement garanti par la Confédération. Ce crédit est amorti à partir du 31 mars 2022 à parts égales sur 23 trimestres (KCHF 87 par an). La limite du second crédit se réduit à raison de KCHF 541 par an.

12. AUTRES DETTES À LONG TERME

Les autres dettes à long terme comprennent le Fonds en faveur du personnel (voir point 6) et l'emprunt hypothécaire 2^e rang des pouvoirs publics.

au 31.12.2024

TYPE DE DETTE	CRÉANCIER	MONTANT EN KCHF	TAUX D'INTÉRÊT	ACTIF MIS EN GAGE
Emprunt hypothécaire 2 ^{ème} rang des pouvoirs publics	CONFÉDÉRATION	1 257	0%	l'ensemble des biens
Emprunt hypothécaire 2 ^{ème} rang des pouvoirs publics	COMMUNE DE LAUSANNE	990	0%	l'ensemble des biens
TOTAL		2 247		

Cet emprunt grève l'ensemble des biens de la CGN hors actifs financés par leasing. Il est conditionnellement remboursable en fonction des résultats. Aucun remboursement ni paiement d'intérêts n'a eu lieu en 2024.

13. PROVISIONS

Cette rubrique comprend les postes principaux suivants :

TYPE DE DETTE	2024	VARIATION (ATTRIBUTION EN 2024)	2023
Provision Alliance SwissPass (abonnements)	2 681	-125	2 806
Provision abonnements CGN	1 254	194	1 060
Provision pour heures supplémentaires et congés non pris	2 317	-18	2 335
Provision risque tva s/subvention france	676	159	517
Provision pour créances potentiellement irrécouvrables	-	-989	989
Provision sinistres	111	111	-
TOTAL	7 039	-668	7 707

La Compagnie crée des provisions pour les abonnements vendus au cours de l'année comptable mais à utiliser l'année suivante d'un montant proportionnel au temps de validité restant.

Les heures supplémentaires et les congés non pris par le personnel de la Compagnie sont provisionnés au 31 décembre 2024 au coût moyen de CHF 43.76/heure (théorique, hors LPP).

Début 2019, la CGN a subi un contrôle TVA portant sur les exercices 2014 à 2017. Les résultats de ce contrôle étant partiellement contestés, une provision partielle pour la TVA sur les subventions françaises est constituée annuellement dans les comptes à partir de 2018 dans l'attente du résultat du recours, lequel a été rendu en décembre 2024.

Une provision pour une créance potentiellement irrécouvrable a été constituée en 2022 pour la totalité de la facture de la redevance contractuelle due par Café Léman à CGN SA de KCHF 915 TTC (voir plus de détails dans l'annexe au Rapport annuel 2022). En 2024, un accord a été trouvé concernant le montant et l'échéancier des paiements de la redevance, ce qui a permis d'annuler la provision.

Les sinistres sont comptabilisés à la valeur nette. La part des sinistres en cours non couverte par les assurances (franchise et participation) est provisionnée sous cette rubrique.

14. PRÊTS ACTIONNAIRES À LA SOCIÉTÉ

Les prêts accordés par la Banque Cantonale Vaudoise peuvent être considérés comme des prêts actionnaires. Au total, ces prêts s'élèvent à KCHF 6 386 au 31.12.2024 (hors limites de crédit en compte courant).

15. STRUCTURE DU CAPITAL PROPRE

Le montant du capital social au 31 décembre 2024 s'élève à KCHF 19 855. Les participations de Groupe CGN SA dans les sociétés filles CGN SA et CGN Belle Époque SA, détenues toutes deux à 100%, ont été compensées par le capital-actions de ces dernières.

16. ACTIONNAIRES IMPORTANTS

Se référer au tableau de la répartition du capital.

17. RÉSULTAT DE L'EXERCICE ET RÉSULTAT REPORTÉ

Le résultat de l'exercice étant de KCHF 0 en 2024, il n'y a pas de proposition de répartition du résultat par le Conseil d'administration à l'Assemblée générale.

COMMENTAIRES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

1. PRODUITS DE TRANSPORTS

Ce poste comprend les recettes de vente des produits de transport des services à l'horaire et des courses spéciales (« Trafic régulier »), des locations des bateaux pour les événements privés (« Croisières privées ») ainsi que les recettes d'Alliance SwissPass pour la part de la CGN dans la vente des titres de transport forfaitaires. Une augmentation tarifaire a eu lieu en 2024 : environ +2,9 % sur les abonnements et +4,2 % en moyenne sur tous les autres produits de la CGN, arrondis au franc près.

2. RECETTES ANNEXES

Redevances et loyers

Ce poste comprend principalement les revenus correspondant à la sous-traitance par CGN SA de l'activité de restauration sur les bateaux (redevances). Ce poste comprend également le revenu relatif à la location de ses locaux et surfaces à des tiers.

Prestations propres pour investissements

En 2024, les heures de travail réalisées par le personnel de la compagnie dans le cadre de divers projets d'investissement ont été capitalisées avec les autres coûts directement attribuables aux projets, pour un montant total de KCHF 257.

Prestations à des tiers

Ce poste regroupe les recettes issues de divers services techniques rendus à des tiers, dont la majeure partie en 2024 provient de la refacturation au canton du Valais pour les travaux effectués sur le débarcadère du Bouveret.

Dons

En 2024, les dons comprennent les contributions de l'ABVL, allouées aux travaux sur les bateaux de la flotte Belle Époque active ainsi qu'aux études sur la propulsion pour cette flotte.

Contribution à fonds perdu

Ce poste représente des contributions à fonds perdu du Canton de Vaud, notamment pour les travaux effectués en 2024 sur la gare lacustre d'Ouchy à Lausanne (KCHF 627), ainsi que pour la mise en maintenance, la mise en exploitation et la formation du personnel technique et des équipages de deux bateaux NAVIEXPRESS (KCHF 1 461).

Autres produits

Ce poste est composé principalement de revenus marketing (publicité, kiosques et Boutique) et de différence de change sur la vente de titres de transport et sur les subventions des commanditaires français.

3. INDEMNITÉS

Les indemnités sont calculées séparément par type de trafic (trafic régional des voyageurs ou trafic touristique) et par commanditaire sur la base de la comptabilité analytique. Le calcul des indemnités versées à CGN SA par les Cantons, la Confédération et la France est basé sur l'ensemble du Groupe CGN. La comptabilité analytique est donc basée sur les comptes consolidés. Pour l'exercice 2024, les décomptes définitifs de la comptabilité analytique n'ayant pas encore été soumis aux Cantons, il s'agit d'une projection.

Lorsque les prestations financières fournies par la Confédération et les Cantons dépassent les dépenses globales d'un secteur de transport bénéficiant d'indemnités, la compagnie doit affecter cet excédent (ou dans quelques cas spécifiques une partie de cet excédent) à une réserve spéciale destinée à couvrir les futurs déficits des secteurs indemnisés. Lorsque les dépenses globales d'un secteur de transport dépassent les prestations financières fournies par les commanditaires, un déficit est enregistré. Dans ce cas, la compagnie utilise en priorité les réserves spéciales existantes, lesquelles sont réduites à hauteur du déficit.

Le détail par contributeur est le suivant:

KCHF	TRV			TT			TOTAL
	CONFÉDÉRATION	CANTON DE VAUD	FRANCE	CANTON DE VAUD	CANTON DU VALAIS	CANTON DE GENÈVE	
Indemnités 2023	2 503	2 823	4 387	6 143	654	2 016	18 526
Indemnités 2024 selon le résultat d'exercice	2 057	2 339	4 348	5 092	532	2 548	16 917
Avance indemnités 2024	2 098	2 371	4 421	4 671	421	2 016	15 998
Solde indemnités 2024 à recevoir/ à attribuer	41	32	73	-421	-111	-532	-919
Réserves affectées au 31.12.2023	620	691	-	1 671	42	-380	2 644
Attribution (+) ou dissolution (-) des réserves TRV (art. 36 LTV)	41	32					73
Attribution (+) ou dissolution (-) des autres réserves			73	- 421	-42	-532	-923
Réserves affectées au 31.12.2024	661	723	73	1 250	-	-913	1 794

*Les indemnités 2023 et 2024 du Canton de Vaud ne comprennent pas le financement de travaux réalisés sur les débarcadères.

**Les indemnités 2023 de la France comprennent la subvention d'exploitation supplémentaire du canton de Vaud.

Pour le Canton de Genève, les écritures comptabilisées en 2024 sont présentées conformément aux exigences du Canton relatives au contrat de prestations 2019-2024. Ce contrat prévoit que les indemnités soient calculées sur la base des résultats cumulés sur l'ensemble de la période contractuelle. Pour mémoire, une première réserve négative a été constituée en 2021. À la clôture du contrat, au 31 décembre 2024, le déficit total atteint KCHF 913. La décision concernant l'attribution de ce déficit est reportée sur la période couverte par le nouveau contrat 2025-2027.

En sus des subventions mentionnées ci-dessus, le Canton de Genève met à disposition de la CGN, à titre gratuit, des bureaux administratifs et guichets au quai du Mont-Blanc (valeur locative annuelle selon l'Office des bâtiments de l'Etat de Genève de KCHF 87).

4. CHARGES POUR LE PERSONNEL

L'effectif annuel, hors apprentis, est passé de 239 en 2023 à 258 en 2024 (personnes EPT en moyenne annuelle). L'entreprise forme par ailleurs 4 apprentis. La majorité des créations de postes a concerné les domaines suivants : bureau technique, chantier et ateliers, mécaniciens. Plusieurs de ces postes sont attribués à des projets ayant un financement propre.

La hausse annuelle des charges de personnel en 2024 a été de 7.7% par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution est due pour 1.7% à l'indexation selon IPC et pour 6% (sans indexation) aux augmentations statutaires selon CCT et à la mise en œuvre du nouveau système de rémunération (NSR).

Engagement de prévoyance

La prévoyance professionnelle des employés de la CGN est assurée auprès de PROFELIA, institution de prévoyance de Retraites Populaires, entité juridiquement distincte conformément au droit suisse.

Le règlement de prévoyance prévoit la couverture des conséquences économiques résultant de la vieillesse, de l'invalidité et du décès. Au 31 décembre 2024, le taux de couverture de la caisse est de 109.20%.

A la date de ce rapport, toutes les factures mensuelles d'acomptes de cotisations relatives à 2024 ont été payées.

5. DÉPENSES GÉNÉRALES

Le poste « Organe de gouvernance » comprend les honoraires (jetons de présence et suivi de mandats y.c. les charges sociales) des différents Conseils d'administration des sociétés du Groupe ainsi que les frais de tenue du registre des actionnaires et d'organisation de l'assemblée générale pour un montant total de KCHF 485 en 2024 (vs KCHF 425 en 2023).

Le poste « Honoraires » comprend principalement les différentes études et conseils obtenus auprès d'entreprises spécialisées dans des domaines spécifiques, notamment dans le cadre de l'accompagnement des grands projets d'investissement.

Les « Cotisations et taxes » comprennent la perte de 1.9% de TVA réalisée sur la part française du chiffre d'affaires. Ce taux correspond à la différence du taux de perception entre la France (10%) et la Suisse (8.1%).

Les « Frais de personnel » comprennent entre autres les frais de repas des équipages, déplacements et débours, frais de formation, coûts des projets RH ainsi que les coûts de recrutements, les uniformes, équipements et chaussures de sécurité.

6. INFORMATIQUE

Ce poste comprend tous les frais liés à l'achat et à la maintenance du matériel IT et des logiciels de l'entreprise indépendamment du département qui les utilise. Les coûts liés à l'acquisition et à la maintenance de tous les systèmes de vente sont également inclus dans ce poste.

7. DISTRIBUTION ET VENTE

Ce poste regroupe l'ensemble des dépenses liées aux activités de promotion, de publicité, de relations publiques, de conception et production de supports marketing, de gestion et maintenance des outils de promotion numériques, ainsi qu'aux coûts liés aux opérations visant à renforcer la visibilité et la fidélisation de la clientèle.

8. ÉNERGIE

Le prix moyen du carburant consommé durant l'année a augmenté de CHF 0.86/litre en 2023 à CHF 0.90/litre en 2024. La consommation a légèrement baissé passant de 4,356 millions de litres en 2023 à 4,228 millions de litres en 2024.

Pour la consommation en 2024, comme les années précédentes, une grande partie des besoins a été achetée à terme. Les commandes placées à terme ont atteint environ 84% des besoins ou 3,41 millions de litres.

9. ASSURANCES

Ce poste comprend les primes des différentes assurances souscrites par la CGN qui ont augmentées de KCHF 530 en 2023 à KCHF 683 en 2024. Cette hausse est due à l'augmentation en 2024 de la couverture d'assurance de la flotte de CGN SA. Elle correspond majoritairement à la valeur assurée du deuxième navire NAVIEXPRESS récemment construit ainsi qu'à une augmentation de la valeur assurée de la flotte et des bâtiments auprès de l'ECA.

10. FOURNITURES ET PRESTATIONS TIERS

Ce poste regroupe les coûts liés aux prestations et fournitures externes nécessaires au fonctionnement de la Compagnie. Il se divise en deux sous-catégories principales :

- « Entretien bâtiments et bateaux » inclut les dépenses engagées pour les travaux de maintenance et de réparation des bâtiments et des bateaux, garantissant leur bon état et leur conformité aux normes en vigueur.
- « Exploitation infrastructures et bateaux » couvre les coûts liés à l'utilisation et à l'exploitation des bateaux et des infrastructures (débarcadères, quais, etc.), tels que les services techniques, l'achat des consommables ou les prestations externes essentielles à l'activité de la navigation.

L'augmentation du poste « Entretien bâtiments et bateaux » de KCHF 5 124 en 2023 à KCHF 7 743 en 2024 est principalement liée aux travaux réalisés à la Gare lacustre à Ouchy, Lausanne, à la mise en exploitation de deux bateaux NAVIEXPRESS et aux travaux importants effectués sur plusieurs bateaux de la flotte Belle Époque, dont la majeure partie a été financée par le Canton de Vaud et l'ABVL, comme indiqué dans la rubrique « Recettes Annexes » ci-dessus.

11. AMORTISSEMENTS

En 2022, la CGN a sorti définitivement les deux bateaux Navibus de la flotte. Le «Coppet», a fait l'objet d'un amortissement extraordinaire dans les comptes 2022, suivi par le «Genève» en 2023, conformément à leur valeur comptable résiduelle.

La charge d'amortissement en 2024 (KCHF 2 493) est donc comparable au montant d'amortissement ordinaire des années précédentes (KCHF 2 421 en 2022 à KCHF 2 195 en 2023).

12. FRAIS FINANCIERS

Ce poste comprend tous les frais financiers liés au traitement des paiements de la société via ses comptes bancaires, la gestion des comptes bancaires ainsi que les commissions liées aux paiements par cartes de crédit effectués par les clients.

Les intérêts sur les emprunts sont également inclus dans cette rubrique. Cependant, les intérêts liés au financement des deux bateaux NAVIEXPRESS sont intégrés aux coûts du projet et activés en même temps que les coûts de construction à la date de mise en exploitation de chaque bateau. Les charges d'intérêts imputées au compte de résultat n'ont donc augmenté que légèrement de KCHF 67 en 2023 à KCHF 83 en 2024.

AUTRES INFORMATIONS RELATIVES AUX ANNEXES

Obligation de garantie en faveur de tiers

L'Administration fédérale des contributions (AFC) a accepté la demande de CGN SA de créer un seul groupe TVA pour l'ensemble du Groupe CGN. Ceci signifie que les déclarations TVA se font sur la base de l'ensemble du Groupe et qu'il en découle une solidarité des sociétés du Groupe.

Analyse des risques

En 2022, le Comité Finances et Risques a initié une mise à jour du Système de Contrôle Interne (SCI) avec la création d'un groupe de travail. En 2023, un projet d'actualisation a été élaboré, puis finalisé en 2024 avec l'aide d'un consultant externe. Une nouvelle matrice d'évaluation des risques et un inventaire des risques ont été élaborés. Un outil de gestion des risques en ligne permet désormais un suivi rapproché des mesures d'atténuation et des risques résiduels. Le nouveau SCI sera soumis à l'approbation du Conseil d'administration au cours du premier semestre 2025.

Contrats d'importance en cours

Dans le cadre du projet d'acquisition de deux nouveaux bateaux NAVIEXPRESS, un contrat de construction des bateaux a été signé entre CGN SA et l'entreprise Shiptec AG en 2020. CGN SA a acquis la propriété du premier bateau Évian-les-Bains en janvier 2024 et du deuxième bateau Thonon-les-Bains en juillet 2024.

Un contrat de prestations avec le Canton de Genève couvrant la période de 6 ans, soit de 2019 à 2024 est arrivé à terme. Un nouveau contrat couvrant la période du 2025 à 2027 a été approuvé par le Conseil d'Etat de la République et Canton de Genève le 16 avril 2025.

Les prestations de service de restauration sont assurées depuis 2023 par le partenaire Fine fourchette au fil de l'eau Sàrl. Un contrat de mandat de prestation a été conclu pour la période allant d'avril 2023 jusqu'au 31 décembre 2028.

Litiges en cours

Aucun litige significatif ou autre événement important ne nécessite un besoin de création d'une provision dans les comptes 2024 du Groupe CGN.



RÉPARTITION DU CAPITAL-ACTIONS AU 31 DÉCEMBRE 2024

2023		2024		ACTIONNAIRES
ACTIONS	% TOTAL	ACTIONS	% TOTAL	
294 030	37.02	294 030	37.02	État de Vaud
177 238	22.32	177 238	22.32	ABVL / Pro Vapore
119 145	15.00	119 145	15.00	État de Genève
32 602	4.11	32 602	4.11	État du Valais
11 632	1.46	11 632	1.46	Commune de Lausanne
10 000	1.26	10 000	1.26	Sandoz FF Holding SA
8 000	1.01	8 000	1.01	Banque Cantonale Vaudoise
8 000	1.01	8 000	1.01	Landolt A.
7 007	0.88	7 007	0.88	Hôtellerie Vaudoise
6 729	0.85	6 729	0.85	Ville de Genève
5 000	0.63	5 000	0.63	Biononus Clinique Bon-Port
4 162	0.52	4 162	0.52	Commune de Montreux
3 999	0.50	3 999	0.50	Bemido SA
3 835	0.48	3 835	0.48	Commune de Vevey
3 000	0.38	3 000	0.38	May P. M.
2 665	0.34	2 665	0.34	De Picciotto G.
2 500	0.31	2 500	0.31	Conseil du Léman
1 900	0.24	2 500	0.31	Zubler A.
2 415	0.30	2 415	0.30	Commune de Morges
2 145	0.27	2 145	0.27	Commune de Coppet
2 059	0.26	2 059	0.26	Oesch K.
1 700	0.21	1 700	0.21	Patek Philippe SA
1 300	0.16	1 300	0.16	DSR
1 200	0.15	1 200	0.15	Menoudakos J.
1 000	0.13	1 000	0.13	H-S International Group AG
1 000	0.13	1 000	0.13	Lombard T.
853	0.11	853	0.11	Commune de La Tour-de-Peilz
700	0.09	700	0.09	Retraites Populaires
643	0.08	643	0.08	Pictet C-H.
574	0.07	574	0.07	Ville de Nyon
565	0.07	565	0.07	Commune de Bourg-en-Lavaux
550	0.07	550	0.07	Landolt F.
515	0.06	515	0.06	Fauchier-Magnan T.
500	0.06	500	0.06	Mirabaud & Cie
422	0.05	422	0.05	Demole G.
400	0.05	400	0.05	Binggeli A.
386	0.05	386	0.05	Baschy M-A.
380	0.05	380	0.05	Commune de Saint-Sulpice
369	0.05	369	0.05	Commune de Rolle
359	0.05	359	0.05	Commune de Saint-Prex
354	0.04	354	0.04	Commune de Villeneuve
72 364	9.11	71 764	9.04	AUTRES PORTEURS
794 197	100	794 197	100	TOTAL

CONSOLIDÉ GROUPE CGN

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE 2024**R A P P O R T**

de l'Organe de révision sur les comptes consolidés à
l'Assemblée générale des Actionnaires de
GROUPE CGN SA – Lausanne

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de **GROUPE CGN SA**, et de ses filiales, comprenant le bilan consolidé, le compte de résultat consolidé, le tableau des flux de trésorerie consolidés ainsi que l'annexe aux comptes consolidés, y compris un résumé des principales méthodes comptables, pour l'exercice clos au 31 décembre 2024.

Selon notre appréciation, les comptes consolidés sont conformes à la loi suisse et aux principes de consolidation et d'évaluation décrits en annexe.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'Organe de révision relatives à l'audit des comptes consolidés » de notre rapport. Nous sommes indépendants du Groupe, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes consolidés et de notre rapport correspondant. Notre opinion sur les comptes consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes consolidés ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE 2024



Responsabilités du Conseil d'administration relatives aux comptes consolidés

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes consolidés conformément aux dispositions légales. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre l'exploitation de l'entreprise. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité du groupe à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf s'il existe une intention de liquidation du groupe ou de cessation d'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'Organe de révision relatives à l'audit des comptes consolidés

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne du groupe.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE 2024



- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes consolidés ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener le groupe à cesser son exploitation.
- Nous recueillons des éléments probants suffisants et appropriés sur les informations financières des entités et sur les activités au sein du groupe, afin d'exprimer une opinion d'audit sur les comptes consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons au Conseil d'administration, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les comptes consolidés qui vous sont soumis.

Lausanne, le 13 mai 2025
LBO/TNU/apo

INTERMANDAT SA Société Fiduciaire


Laurent BORGEAUD
Expert-réviseur agréé ASR
Réviseur responsable


Tiago NUNES
Expert-réviseur agréé ASR

**GROUPE
CGN SA**





GROUPE CGN SA

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2024

ACTIF	31.12.2024 en CHF	31.12.2023 en CHF
A ACTIF CIRCULANT	18	-
1 Trésorerie	18	-
1.1 Liquidités	18	-
2 Autres créances	-	-
2.1 Débiteurs sociétés du Groupe	-	-
B ACTIF IMMOBILISÉ	19 854 925	19 854 925
1 Immobilisations financières	19 854 925	19 854 925
1.1 Participation CGN SA	19 754 925	19 754 925
1.2 Participation CGN Belle Époque SA	100 000	100 000
2 Immobilisations corporelles	-	-
2.1 Compte des immobilisations	-	-
2.2 Objets inachevés	-	-
./. Amortissements	-	-
TOTAL ACTIF	19 854 943	19 854 925
PASSIF	31.12.2024 en CHF	31.12.2023 en CHF
A CAPITAUX ÉTRANGERS	18	-
1 Capitaux étrangers à court terme	18	-
1.1 Créanciers sociétés du Groupe	18	-
B CAPITAUX PROPRES	19 854 925	19 854 925
1 Capital-actions	19 854 925	19 854 925
2 Réserve légale issue du bénéfice	-	-
3 Réserve facultative issue du bénéfice	-	-
TOTAL PASSIF	19 854 943	19 854 925

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2024

PRODUITS

	2024 en CHF	VARIATION en %	2023 en CHF
Produits sociétés du Groupe	156 596	19 %	131 668
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	156 596	19 %	131 668

CHARGES

A DÉPENSES GÉNÉRALES	102 588	63 %	101 690
1. Organe de gouvernance	91 048	71 %	87 920
2. Organe de révision	11 500	25 %	13 750
3. Cotisations	40	N/A	20
B FRAIS FINANCIERS	2 402	-35 %	2 160
C IMPÔTS	51 606	N/A	27 818
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	156 596	N/A	131 668
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	0	N/A	0

TABLEAU DE FINANCEMENT DE L'EXERCICE 2024

	2024 CHF	2023 CHF
OPÉRATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat d'exploitation	-	-
Capacité d'autofinancement de l'exploitation	-	-
Variation créances	-	-
Variation fournisseurs	18	-
Variation du besoin en fonds de roulement	18	-
FLUX DE FONDS PROVENANT DE L'EXPLOITATION	18	-
OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENTS ET DE DÉINVESTISSEMENTS		
Augmentations (-)/diminutions(+) des actifs immobilisés et travaux en cours	-	-
Flux de fonds relatifs aux investissements et aux désinvestissements	-	-
OPÉRATIONS DE FINANCEMENT		
Augmentation du capital	-	-
Flux de fonds relatifs aux opérations de financement	-	-
FLUX DE FONDS NET	18	-
DISPONIBILITÉS AU 1^{ER} JANVIER		
Variation des disponibilités	18	-
DISPONIBILITÉS NETTES AU 31 DÉCEMBRE	18	-

ANNEXE AUX COMPTES AU 31 DÉCEMBRE 2024

INFORMATIONS GÉNÉRALES

En 2012, l'ancienne Compagnie générale de navigation sur le lac Léman SA à la suite de sa restructuration est devenu Groupe CGN SA. La même année la création des sociétés CGN SA et CGN Belle Époque SA a été réalisée. Tous les actifs et passifs du Groupe CGN SA ont été transférés à CGN SA, à l'exception des huit bateaux à roues à aubes. Ces derniers ont été transférés à CGN Belle Époque SA.

Groupe CGN SA est une société anonyme ayant son siège à Lausanne. La compagnie ne compte aucun employé.

COMMENTAIRES SUR LES COMPTES

1. TRÉSORERIE

La trésorerie de Groupe CGN SA comprend le solde sur le compte courant bancaire.

2. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les sociétés CGN SA ainsi que CGN Belle Époque SA sont toutes deux détenues à 100% par Groupe CGN SA. Leur siège social est à Lausanne.

La création des sociétés CGN SA et CGN Belle Époque SA a été réalisée en 2012 par transfert de patrimoine de Groupe CGN SA. Les valeurs de transfert correspondent à la valeur comptable au 01.01.2012 (valeur de clôture au 31.12.2011 après assainissement financier). La valeur des participations de Groupe CGN SA dans ses sociétés filles correspond à la valeur du capital-actions de chacune des sociétés après transfert.

Nous avons renoncé à effectuer une réévaluation de la valeur de ces participations au 31.12.2024, partant du principe que celle-ci n'a pas été modifiée.

3. CRÉANCIERS SOCIÉTÉS DU GROUPE

Au 31 décembre 2024, Groupe CGN SA a une dette de CHF 18 envers CGN SA, correspondant à une avance sur les frais de gestion du compte bancaire.

4. STRUCTURE DU CAPITAL PROPRE

Le montant du capital-actions au 31.12.2024 s'élève à CHF 19 854 925 soit 794 197 actions d'une valeur nominale de CHF 25 chacune.

5. ACTIONNAIRES IMPORTANTS

Se référer au tableau de répartition du capital-actions figurant dans le rapport consolidé du Groupe CGN.

6. PRODUITS SOCIÉTÉS DU GROUPE

L'ensemble des frais d'exploitation de Groupe CGN SA est refacturé à CGN SA sous forme d'honoraires de gestion. Le résultat comptable de Groupe CGN SA qui en découle est nul.

7. DÉPENSES GÉNÉRALES

Le poste « Organe de gouvernance » comprend les honoraires (jetons de présence, suivi de mandats et frais) de membres du Conseil d'administration de Groupe CGN SA.

8. IMPÔTS

Groupe CGN SA, par ses activités de société de participations, n'est pas exonérée d'impôts sur le bénéfice et capital.

L'augmentation de la charge fiscale en 2024 résulte de la régularisation de l'impôt sur le capital de l'exercice 2022, effectuée au cours de l'année 2024.

AUTRES INFORMATIONS RELATIVES AUX ANNEXES

Obligation de garantie en faveur de tiers

L'Administration fédérale des contributions (AFC) a accepté la demande de la CGN de créer un seul groupe TVA pour l'ensemble du groupe CGN. Ceci signifie que les déclarations TVA se font sur la base de l'ensemble du groupe et qu'il en découle une solidarité des sociétés du groupe.

Contrats d'importance en cours

Aucun contrat d'importance prenant effet en 2024 n'a été signé en 2024.

Litiges en cours

Aucun litige significatif ou autre événement important ne nécessite un besoin de création d'une provision dans les comptes 2024 du Groupe CGN SA.

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION DE L'EXERCICE 2024



R A P P O R T

de l'Organe de révision sur les comptes annuels à
l'Assemblée générale des Actionnaires de
GROUPE CGN SA – Lausanne

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de **GROUPE CGN SA**, comprenant le bilan, le compte de résultat, le tableau des flux, ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables, pour l'exercice clos au 31 décembre 2024.

Selon notre appréciation, les comptes annuels sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'Organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION DE L'EXERCICE 2024



Responsabilités du Conseil d'administration relatives aux comptes annuels

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre l'exploitation de l'entreprise. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'Organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION DE L'EXERCICE 2024



- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes annuels ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener la société à cesser son exploitation.

Nous communiquons au Conseil d'administration, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Lausanne, le 13 mai 2025
LBO/TNU/apo

INTERMANDAT SA Société Fiduciaire


Laurent BORGEAUD
Expert-réviseur agréé ASR
Réviseur responsable


Tiago NUNES
Expert-réviseur agréé ASR





SWISS RADAR





CGN SA
AV. DE RHODANIE 17
CASE POSTALE 390
CH-1001 LAUSANNE
DIRECTION@CGN.CH
CGN.CH

© Photos : Sébastien Tavares Gomes